

OIC/COMCEC-FC/13-97/REP

RAPPORT
DE LA TREIZIÈME RÉUNION
DU COMITÉ DE SUIVI DU COMCEC

Ankara, 10 - 12 mai 1997

Bureau de Coordination du COMCEC
Ankara, mai 1997

ADRESSE:

Bureau de Coordination du COMCEC

Necatibey Cad. 108

Ankara - Turquie

Tel : 90-312-231 97 40

Tlx : 4210 10 DPT TR

Tifax: 90-312-232 10 66

e-mail: comcec@dept.gov.tr

TABLE DES MATIÈRES

	<u>Page</u>
Rapport de la treizième réunion du Comité de suivi du Comité permanent pour la coopération économique et commerciale de l'Organisation de la Conférence islamique.	7
Liste des documents examinés par la treizième réunion du Comité de suivi du COMCEC.	23

ANNEXES

I. Liste des participants à la treizième réunion du Comité de suivi du COMCEC.	29
II. Message de S.E. Süleyman DEMTREL, Président de la République de Turquie et Président du COMCEC.	39
III. Discours d'ouverture de S.E. Ufuk SÖYLEMEZ, Ministre d'État de la République de Turquie, Président du Comité de suivi du COMCEC.	43
IV. Discours de S.E. Ousman N.R. OTHMAN, Secrétaire général adjoint de l'Organisation de la Conférence islamique.	51
V. Ordre du jour de la treizième réunion du Comité de suivi du COMCEC.	57
VI. Rapport de base du Secrétariat général de l'Organisation de la Conférence islamique.	61
VII. Examen de la mise en oeuvre du Plan d'action de l'OCI pour le renforcement de la coopération économique entre les États membres.	89

VIII.	Rapport du Séminaire sur le Plan d'action de l'OCI et les pays membres africains	97
IX.	Document de la BID sur la "Préparation de la Oummah islamique pour le 21ème siècle dans le domaine de la coopération économique, commerciale et financière entre les pays membres de l'OCI"	109
X.	Document de travail sur la création de groupes régionaux au sein de l'OCI pour une coopération économique plus efficace.	131
XI.	Document de travail exposant les vues du Secrétariat général de l'OCI sur le mécanisme de consultation entre les États membres de l'OCI pour les questions relatives à l'OMC.....	143
XII.	Projet d'ordre du jour de la treizième session du COMCEC.....	151
XIII.	Discours de clôture de S.E. Ufuk SÖYLEMEZ, Ministre d'État de la République de Turquie, Président du Comité de suivi du COMCEC.	155

RAPPORT
DE LA TREIZIÈME RÉUNION DU COMITÉ DE SUIVI
DU COMITÉ PERMANENT POUR LA COOPÉRATION ÉCONOMIQUE
ET COMMERCIALE DE L'ORGANISATION
DE LA CONFÉRENCE ISLAMIQUE

(Ankara, 10-12 mai 1997)

Original : Anglais

**RAPPORT
DE LA TREIZIÈME RÉUNION DU COMITÉ DE SUIVI
DU COMITÉ PERMANENT POUR LA COOPÉRATION ÉCONOMIQUE
ET COMMERCIALE DE L'ORGANISATION
DE LA CONFÉRENCE ISLAMIQUE**

(Ankara, 10-12 mai 1997)

1. La treizième réunion du Comité de suivi du Comité permanent pour la coopération économique et commerciale de l'Organisation de la Conférence islamique (COMCEC) s'est tenue du 10 au 12 mai 1997, à Ankara, République de Turquie.

2. Ont participé à la réunion, les représentants des Etats membres suivants du Comité:

- | | |
|-----------------------------|--|
| - République de Turquie | (Président) |
| - Royaume d'Arabie Saoudite | (Vice-président, membre permanent) |
| - Etat de Palestine | (Vice-président, membre permanent) |
| - Etat du Koweït | (Vice-président, représentant la région arabe) |
| - République d'Indonésie | (Vice-président, représentant la région asiatique) |
| - République d'Ouganda | (Vice-président, représentant la région africaine) |

OIC/COMCEC-FC/13-97/REP

- Royaume du Maroc (Vice-président, Président en exercice de la Conférence islamique au sommet)
- République islamique du Pakistan (Rapporteur)
- République arabe d'Egypte (Membre du Bureau précédent)
- République islamique d'Iran (Membre du Bureau précédent)
- République du Cameroun (Membre du Bureau précédent)

3. Ont également pris part à la Réunion les représentants du Secrétariat général et des organes subsidiaires et institutions affiliées suivants de l'OCI:

- Centre de recherches statistiques, économiques et sociales et de formation pour les pays islamiques (CRSEFPI)
- Centre islamique pour le développement du commerce (CIDC)
- Institut islamique de technologie (IIT)
- Banque islamique de développement (BID)
- Chambre islamique de commerce et d'industrie (CTCI)
- Fédération des consultants des pays islamiques (FCPI)
- Organisation de l'Association islamique des armateurs (OAIA)
- Association internationale des banques islamiques (AIBI)

A pris part à la réunion en qualité d'observateur- le représentant du Conseil de coopération des États arabes du Golfe (CCG).

(Une copie de la liste des participants figure en Annexe I).

Séance d'ouverture

4. La réunion a été ouverte par SE. Ufuk SÖYLEMEZ, Ministre d'Etat de la République de Turquie.

5. Dans son message adressé à la réunion, S.E. Süleyman DEMİREL, Président de la République de Turquie et Président du COMCEC, a déclaré que si l'on tient compte des difficultés que posent la distribution des États membres sur une vaste aire géographique, les réalisations concrètes du COMCEC doivent être considérées comme un succès. S.E. Süleyman DEMİREL a également souligné l'importance de l'initiative visant à la création d'un mécanisme de consultation entre les pays membres durant les réunions de l'OMC. Le Président a ensuite souhaité au Comité plein succès dans l'importante mission qui lui est dévolue.

(Une copie du texte du message de S.E. Süleyman DEMİREL figure en Annexe II).

6. S.E. Ufuk SÖYLEMEZ, Ministre d'État de la République de Turquie, a ensuite pris la parole. Il a souhaité la bienvenue à Ankara aux délégués et a souligné que la mondialisation, qui s'est traduite par divers degrés d'intégration des marchés mondiaux de biens, de services, de capitaux, de technologie et de main-d'oeuvre, comporte aussi bien d'excellentes perspectives que de grands défis dans le cadre du processus du développement. Tout en indiquant que l'interdépendance entre les pays a déjà conduit à l'émergence et au renforcement des groupements régionaux, le Ministre a souligné l'importance que la Turquie attache aux activités de coopération avec le monde islamique et a mis l'accent sur le rôle important de l'OCI à cet égard. S.E. SÖYLEMEZ a également félicité S.E. Dr. Azzedine LARAKI pour sa nomination Secrétaire général de l'OCI.

OIC/COMCEC-FC/13-97/REP

(Une copie du texte du discours de S.E. Ufuk SÖYLEMEZ figure en Annexe III).

7. S.E. Ousman N.R. OTHMAN, Secrétaire général adjoint de l'OCI, a ensuite pris la parole. Il a transmis à la réunion les vœux de plein succès du Secrétaire général S.E. Dr. Azzedine LARAKI à la réunion. Il a exprimé sa gratitude à S.E. Süleyman DEMIREL, Président de la République de Turquie et Président du COMCEC, ainsi qu'au gouvernement de la Turquie pour l'intérêt et l'engagement constants dont ils font preuve concernant la promotion de la coopération économique et commerciale entre les pays membres. Le Secrétaire général adjoint a également exprimé ses remerciements et sa satisfaction pour les excellentes dispositions prises pour la réunion.

(Une copie du texte du discours de S.E. Ousman N.R. OTHMAN figure en Annexe IV).

8. Les chefs de délégation de la République d'Indonésie, l'État du Koweït et l'État de Palestine ont également pris la parole. Ils ont exprimé leurs remerciements et leur appréciation à S.E. Süleyman DEMIREL, Président de la République de Turquie et Président du COMCEC, et au gouvernement de Turquie pour l'intérêt constant qu'ils témoignent à la coopération économique entre les pays membres. Ils ont également remercié le gouvernement de Turquie pour l'excellente organisation de la réunion. Soulignant l'importance des changements cruciaux survenus dans le monde sur les plans politique et économique, les chefs de délégation ont mis l'accent sur la nécessité urgente d'encourager la solidarité entre les pays membres et de chercher les voies et moyens de promouvoir une coopération fondée sur des projets concrets et réalistes.

OIC/COMCEC-FC/13-97/REP

9. Les séances de travail de la réunion ont, par la suite, été présidées par S.E. Necati ÖZFIRAT, Sous-secrétaire à l'Organisation de planification d'État de la République de Turquie.

10. Après l'adoption de l'ordre du jour, le Comité a constitué un Comité de rédaction à composition non-limitée, sous la présidence du Rapporteur, S.E. Khalid AMIN, chef de la délégation de la République islamique du Pakistan.

(Une copie de l'ordre du jour, tel qu'adopté par le Comité, figure en Annexe V).

Rapport du Secrétariat général de l'OIC

11. Au point 3 de l'ordre du jour, S.E. Ousman N.R. OTHMAN, Secrétaire général adjoint de l'OIC, a présenté le rapport de base du Secrétariat général, dont la synthèse a ensuite été faite par M. Motahar HUSSAIN, Directeur du Département des affaires économiques de l'OIC. Dans sa présentation, M. Motahar a souligné les progrès réalisés dans la mise en oeuvre des résolutions du COMCEC relatives aux points de l'ordre du jour.

12. Le Comité a pris note du rapport du Secrétariat général et a exprimé ses remerciements pour sa préparation.

13. Le Comité a noté avec satisfaction que la CICI organisera, en collaboration avec le Conseil pour l'investissement du gouvernement du Pakistan et la Fédération des Chambres pakistanaises de commerce et d'industrie, la quatrième réunion du secteur privé, à Karachi, du 27 au 29 octobre 1997. Le Comité a appelé les pays membres à demander aux représentants de leur secteur privé de participer activement à la réunion.

14. Le Comité a pris note avec satisfaction que la septième Foire commerciale islamique se tiendra en 1998, à Beyrouth, Liban, en coopération avec le CIDC, la CICI et autres institutions concernées. Le Comité a exhorté les Etats membres à participer à septième foire commerciale islamique et à se proposer pour accueillir les prochaines foires.

15. Le Comité a salué l'initiative de l'Association islamique des armateurs de créer une Société islamique de transport maritime, conformément à la résolution de la Conférence islamique des affaires étrangères.

(Le texte du rapport de base du Secrétariat général figure en Annexe VI).

Examen de la mise en oeuvre du Plan d'action pour le renforcement de la coopération économique et commerciale entre les États membres de l'OCI

16. Au point 4 de l'ordre du jour, S. E. Ousman N.R. OTHMAN, Secrétaire général adjoint de l'OCI, a présenté un rapport sur la mise en oeuvre du Plan d'action. M. Motahar HUSSAIN, Directeur des affaires économiques de l'OCI, a ensuite présenté le rapport. M. HUSSAIN a fait un compte rendu sur les efforts déployés pour mettre en oeuvre le Plan d'action et a exposé les possibilités de convoquer les réunions des groupes d'experts à cet égard. M. HUSSAIN a conclu sa présentation en informant le Comité au sujet du rapport du Séminaire conjoint sur le Plan d'action de l'OCI et les pays membres africains, organisé à Dakar les 28 et 29 avril 1997 par le gouvernement du Sénégal en coopération avec la BID.

17. Tout en félicitant le Secrétariat général pour son rapport, le Comité a exprimé ses sincères remerciements à la République du Sénégal et est convenu que la République du Sénégal et la BID présentent le rapport de cet atelier à la treizième

OIC/COMCEC-FC/13-97/REP

session du COMCEC. Le Comité a recommandé que d'autres ateliers similaires soient organisés pour promouvoir la coopération entre les pays membres dans le cadre de la mise en oeuvre du Plan d'action.

18. Le Comité s'est félicité que la République arabe d'Egypte a confirmé sa proposition de tenir deux réunions sectorielles de groupes d'experts sur les thèmes "Alimentation, Agriculture et Développement rural" et "Transport et Communications" avant la treizième Session du COMCEC, les dates et lieux de ces réunions devant être communiquées aux États membres en temps opportun, par le biais du Secrétariat général.

19. Le Comité s'est également félicité de la confirmation par la République islamique du Pakistan de son offre d'accueillir la réunion sectorielle du groupe d'experts sur le "Commerce extérieur" avant la treizième session du COMCEC, la date et le lieu de cette réunion devant être communiqués aux États membres en temps opportun, par le biais du Secrétariat général de l'OCI.

20. Le Comité a noté avec satisfaction que la réunion sectorielle d'experts qui sera accueillie par la Turquie sur le thème "Monnaie, Finances et Flux des capitaux" se tiendra du 1 au 3 septembre à Istanbul. Il s'est également félicité de l'offre de la République de Turquie d'accueillir les réunions sectorielles de groupes d'experts sur l'"Industrie", en octobre 1997 à Istanbul et sur la "Technologie et coopération technique" en mai 1998 à Ankara.

21. Le Comité a invité à nouveau les États membres à se proposer pour accueillir les réunions de groupes d'experts, afin d'assurer la prompte mise en oeuvre du Plan d'action de l'OCI.

22. Le représentant de la BID a porté à la connaissance du Comité le document intitulé "Préparation de la Oummali islamique pour le 21ème siècle dans le domaine de la coopération économique, commerciale et financière entre les Etats membres de l'OCI", distribué par la BID à la Conférence islamique extraordinaire au sommet tenue à Islamabad le 23 mars 1997.

23. Le Comité est convenu que ce document renferme des concepts importants et comporte des implications quant aux activités du COMCEC et a demandé à la BID de poursuivre l'élaboration de ce document et de le soumettre à la treizième session du COMCEC comme point séparé de l'ordre du jour, pour suite à donner.

(Des copies du rapport du Secrétariat général de l'OCI sur la mise en oeuvre du Plan d'action du rapport sur le Séminaire sur le Plan d'action de l'OCI et les pays africains tenu au Sénégal, les 28 et 29 avril 1997 et le document de la BID sur "Préparation de la Oummah islamique pour le 21ème siècle dans le domaine de la coopération économique, commerciale et financière entre les États membres de l'OCI", figurent en Annexes VII, VIII et IX).

**Document de travail présenté par le Bureau de coordination du
COMCEC sur la création de groupes régionaux au sein de l'OCI pour
une coopération économique plus efficace**

24. Au titre du point 5 de l'ordre du jour conformément aux directives de S.E. Prof. Dr. Necmettin ERBAKAN, Premier ministre de la République de Turquie et Président suppléant du COMCEC, le représentant du Bureau de coordination du COMCEC a présenté un document de travail sur la création de groupes régionaux au sein de l'OCI pour une coopération économique plus efficace entre les États membres de l'OCI.

25. Le Comité a exprimé ses remerciements et son appréciation au Bureau de coordination du COMCEC pour la préparation dudit document. Après un long débat, le Comité a convenu que la question exigeait une étude et analyse approfondies. Il a donc demandé au Secrétariat général de l'OCI de communiquer le document aux États membres pour recueillir leurs vues et commentaires. Il est convenu que les vues et commentaires des États membres concernant cette proposition soient soumis, en tant que partie intégrante du rapport de base du Secrétariat général de l'OCI, à la treizième session du COMCEC.

(Le document de travail sur la création de groupes régionaux au sein de l'OCI pour une coopération économique plus efficace figure en Annexe X).

Questions relatives à l'Organisation mondiale de commerce (OMC)

26. Au point 6 de l'ordre du jour, le représentant du Secrétariat général de l'OCI a présenté un rapport sur la création d'un mécanisme qui faciliterait les consultations entre les États membres de l'OCI au cours des réunions de l'OMC.

27. Le Comité a demandé au Secrétariat général de l'OCI de soumettre la proposition suivante sur le mécanisme en question à la treizième session du COMCEC:

- La question de l'OMC pourrait constituer un point permanent à l'Ordre du jour du COMCEC et de son Comité de suivi.
- Le Secrétariat général et les institutions concernées de l'OCI, notamment la CIDC, la CICI, le CRSESPI et la BID pourraient suivre de près les activités importantes de l'OMC et d'intérêt pour les États membres. Ces organes soumettraient au COMCEC, par le biais du Comité de suivi, un rapport sur leurs activités dans leurs domaines respectifs de spécialisation.

- Une réunion des États membres de l'OCI serait tenue pendant les réunions de l'OMC, en vue de faciliter leurs consultations et de les aider à coordonner leurs positions. Le Secrétariat général de l'OCI prendrait les mesures nécessaires pour l'organisation de ces réunions.

28. Le Comité a exprimé ses remerciements à la Banque islamique de développement pour ses efforts en vue d'assister les États membres de l'OCI dans leurs tentatives de devenir des membres actifs de l'OMC. Il a apprécié l'initiative de la BID d'organiser des consultations entre les États membres au cours de la réunion ministérielle de l'OMC tenue à Singapour en décembre 1996.

29. Le Comité s'est félicité de l'initiative de la BID d'organiser des consultations entre les États membres au cours de la réunion ministérielle de l'OMC qui s'est tenue à Singapour en décembre 1996. Le Comité a pris note avec satisfaction de l'intention de la BID d'organiser un séminaire pour permettre aux États membres de discuter les problèmes se rapportant à leur adhésion à l'OMC, à Djeddah du 7 au 10 juin 1997, et exhorté les États membres à participer activement à ce séminaire.

30. Le Comité a demandé à la BID de continuer à appuyer les efforts que déploient les États membres pour adhérer à l'OMC et mettre en oeuvre les accords de l'Uruguay Round.

(Le document de travail exposant les vues du Secrétariat général de l'OCI sur le Mécanisme de consultation entre les États membres de l'OCI dans le cadre des réunions de l'OMC figure en Annexe XI).

Projet de Statuts de l'Institut de normalisation et de métrologie des pays islamiques (INMPP)

31. Au titre du point 7 de l'ordre du jour, le Comité a examiné le projet de Statuts de l'Institut de normalisation et de métrologie et demandé au Secrétariat général de l'OCI de le soimiettre, une fois révisé, pour approbation à la treizième session du COMCEC qui doit se tenir du 1 au 4 novembre 1997 à Istanbul.

Préparation de rechange de vues sur "Les conséquences des groupements économiques régionaux, notamment l'Union européenne, sur les économies des pays membres"

32. Au titre du point 8 de l'ordre du jour, le représentant du Bureau de coordination du COMCEC a fait un exposé sur la préparation de "l'échange de vues" prévu au cours de la treizième session du COMCEC.

33. Le Comité a recommandé que des documents de base sur la question soient présentés par les organes concernés de l'OCI et autres organisations internationales, et par les représentants des Secrétariats et autres organes compétents des principaux groupes économiques régionaux invités à participer à la session.

34. Le Comité a noté avec satisfaction que le Centre d'Ankara organisera un atelier sur cette question les 18-19 septembre 1997, à Ankara. Il a indiqué que le rapport du Centre sur l'atelier prévu constituerait un apport important à la séance "d'échange de vues" qui se tiendra au cours de la treizième session du COMCEC.

35. Le Comité a demandé au Secrétariat général, en collaboration avec le Bureau de coordination du COMCEC et les autres institutions concernées de l'OCI, de

prendre les mesures nécessaires pour assurer un échange de vues efficace et approfondi sur la question.

36. Le Comité a décidé de soumettre à la treizième session du COMCEC les propositions suivantes comme thèmes possibles pour l'échange de vues qui sera organisé à la quatorzième session du COMCEC:

- a) Mesures de stabilisation économique et réformes structurelles dans les pays membres.
- b) Mise en valeur des ressources humaines pour une croissance et un progrès économiques soutenus dans les pays membres.
- c) Renforcement des petites et moyennes entreprises, face à la mondialisation et à la libéralisation.
- d) Lutte contre la pauvreté dans les États membres.
- e) Promotion des investissements du secteur privé dans les États membres et rôle de la BID à cet égard.
- f) Effets des barrières non-tarifaires appliquées au commerce extérieur des pays membres.
- g) Aide extérieure et pays membres les moins avancés.

37. Le Comité a estimé que d'autres propositions pourraient être soumises par les États membres à la treizième session du COMCEC.

Projet d'Ordre du jour de la treizième Session du COMCEC

38. Au point 9 de l'ordre du jour, le Comité a examiné le projet de l'ordre du jour de la treizième session du COMCEC devant se tenir du 1 au 4 novembre 1997, à Istanbul.

39. Le Comité a approuvé le projet d'ordre du jour et a décidé de le transmettre aux États membres par le biais du Secrétariat général de l'OCI.

(Une copie du projet d'ordre du jour de la treizième Session du COMCEC tel qu'adopté par le Comité figure en Annexe XII).

Séance de clôture

40. A la séance de clôture, présidée par S.E. Timuçin SANALAN, Sous-secrétaire adjoint de l'Organisation de planification de Turquie, représentant de S.E. Ufuk SÖYLEMEZ, Ministre d'État de la République de Turquie pour les affaires économiques, le Comité a adopté son rapport et ses annexes. Le Comité a prié le Secrétariat général de l'OCI de communiquer ce rapport aux États membres et de le soumettre à la treizième session du COMCEC.

41. S.E. Sam KUTESA, Ministre d'État pour la planification et le développement économique de la République de l'Ouganda, a prononcé un discours au nom des délégués. Dans son discours, il a exprimé ses remerciements sincères au gouvernement et au peuple de Turquie pour l'accueil chaleureux et la généreuse hospitalité réservés aux délégués au cours de leur séjour à Istanbul. Il a en outre remercié le Président de la réunion et l'ensemble du personnel d'appoint pour l'excellente organisation de la réunion. Le ministre a également proposé d'adresser un message de remerciements à S.E. Süleyman DEMIREL, Président de la

01C/COMCEC-FC/13-97/REP

République de Turquie et Président du COMCEC et cette proposition a été unanimement approuvée par le Comité.

42. Dans son discours de clôture dont S.E. Timuçin SANALAN a donné lecture, S.E. Ufuk SÖYLEMEZ a exprimé ses remerciements aux délégués pour leur précieuse contribution et leur esprit de coopération. S.E. Ufuk SÖYLEMEZ a également remercié le Secrétariat général, ainsi que les organes subsidiaires et les institutions affiliées de l'OCI, pour leur contribution. Il a déclaré que les recommandations issues des délibérations sont de nature à favoriser une coopération plus étroite entre les pays membres. Mettant l'accent sur la nécessité de créer des mécanismes plus efficaces pour promouvoir la coopération économique, il a souligné l'importance de mettre en oeuvre promptement le Plan d'action pour le renforcement de la coopération économique entre les pays membres. Pour conclure, S.E. Ufuk SÖYLEMEZ a souhaité aux délégués un bon voyage de retour à leurs pays.

(Une copie du discours de clôture de S.E. Ufuk SÖYLEMEZ figure en Annexe XIII).

**LISTE DES DOCUMENTS
EXAMINÉS À LA DOUZIÈME RÉUNION
DU COMITÉ DE SUIVI DU COMCEC**

(Ankara, 10-12 mai 1997)

**LISTE DES DOCUMENTS
EXAMINÉS PAR LA TREIZIÈME RÉUNION
DU COMITÉ DE SUIVI DU COMCEC**

(Ankara, 10-12 mai 1997)

1. Rapport de base du Secrétariat général de l'OCI à la treizième réunion du Comité de suivi du COMCECOIC/COMCEC-FC/13-97/D(1)
2. Examen de la mise en oeuvre du Plan d'action pour le renforcement de la coopération économique et commerciale entre les États membres de l'OCI.....OIC/COMCEC-FC/13-97/D(2)
3. Rapport du Séminaire sur le Plan d'action de l'OCI et les pays membres africains.....OIC/COMCEC-FC/13-97/D(7)
4. Document de travail sur la création de groupes régionaux au sein de l'OCI pour une coopération économique plus efficace.....OIC/COMCEC-FC/13-97/D(3)
5. Document de travail exposant les vues du Secrétariat général de l'OCI sur le mécanisme de consultation entre les États membres de l'OCI concernant les questions relatives à l'OMC.....OIC/COMCEC-FC/13-97/D(4)
6. Statuts de l'Institut de normalisation et de métrologie des pays islamiques élaborés par le groupe d'experts des pays islamiques en matière de normalisation.....OIC/COMCEC-FC/13-97/D(5)

OIC/COMCEC-FC/13-97/LD

7. Document de la BID sur la "Préparation de la Oummah islamique pour le 21ème siècle dans le domaine de la coopération économique, commerciale et financière entre les États membres de l'OIC.....OIC/COMCEC-FC/13-97/D(8)
8. Activités de la Banque islamique de développement relatives à l'Organisation mondiale du commerce (OMC).....
9. Bref rapport sur les activités de la Chambre islamique de commerce à la treizième session du COMCEC.....
10. Quatrième réunion du secteur privé pour la promotion de l'investissement dans les projets conjoints et du commerce entre les pays islamiques.....

ANNEXES

I

**LISTE DES PARTICIPANTS
A LA TREIZIÈME REUNION DU COMITÉ DE SUIVI
DU COMCEC**

(Ankara, 10-12 mai 1997)

Original : Anglais

**LISTE DES PARTICIPANTS
A LA TREIZIÈME RÉUNION DU COMITÉ DE SUIVI
DU COMCEC**

(Ankara. 10 - 12 Mai 1997)

A. MEMBER STATES OF THE QIC

REPUBLIC OF CAMEROON

- HE. MOHAMADOU LABARANG
Ambassador of Cameroon to Riyadh
- Mrs. HAMAN ADAMA HALIMATOU
Technical Adviser, Ministry of Commerce
- Mr. AKOM MVONDO
Ministry of Commerce

ARAB REPUBLIC OF EGYPT

- Mr. MOUSTAFAKHALAF
Minister-Plenipotentiary Commercial
Head of the Egyptian Commercial Office in Istanbul
- Mr. ABDELMENAM MOUSA
Commercial Counsellor, Ministry of Trade, Cairo
Director of Arabie and Régional Coopération
- Mr. AHMED NASSER
Commercial Counsellor, General Consulate of Egypt to Istanbul
- Mr. SAMEH ABOUL-ENEIN
First Secretary of Egypt Embassy to Turkey

REBUPLIC OF INDONESIA

- HE. SUYITNOPATMOSUKISMO
Assistant to the State Minister, Coordinator for Production and Distribution
- HE. SOELARSOH SOEBROTO
Ambassador of Republic of Indonesia to Turkey

Annexe I à OIC/COMCEC-FC/13-97/REP

- Mr. EDDY YUSUF
Senior Official, Department of Foreign Affairs
- Mr. DEDE K. E. IDRIS
Deputy Director, Department of Industry and Trade
- Dr. KOMARADJAJA
Senior Official, the National Development Planning Board
- Dr. SUPRIJADI
Senior Official, Office of the Coordinator Minister for Production and Distribution
- Ms. NINIEK K. NARYATGE SISWOJO
Second Secretary of Embassy of Indonesia

ISLAMIC REPUBLIC OF IRAN

- Mr. ABDOL ALI AMIDI
Director General, Department of International Institution and Organization,
Ministry of Economic Affairs and Finance
- Mr. HAMID NAZARI TAJABADI
Senior Expert,
Department of Economic Affairs, Ministry of Foreign Affairs
- Mr. SAEID KHANI OUSHANI
Expert, Department of International Institution and Organization,
Ministry of Economic Affairs and Finance

STATE OF KUWAIT

- Mr. ISHAK ABDULKARIM
Director of the Department of International Affairs
- Mr. MESHAL AL-ARDHI
Head Section of Economic Affairs
- Mr. SA'AD AL-RASHIDI
Economic Researcher

KINGDOM OF MOROCCO

- HE. ABDELLATIF AQALLAL
Ambassador of Kingdom of Morocco to Turkey
- Mr. NOUR-EDDINE ELALAOUI
Second Secretary of the Kingdom of Morocco Embassy
- Mr. SALAH-EDDINE AQRI
Ministry of Foreign Affairs of the Kingdom of Morocco

ISLAMIC REPUBLIC OF PAKISTAN

- HE. HÜMAYUN KHAN BANGASH
Ambassador of Pakistan to Turkey
- HE. KHALID AMIN
Senior Joint Secretary (Foreign Trade), Ministry of Commerce
- Mr. RAHAT UL AIN
Consul General of Pakistan in Istanbul
- Mr. SHAH M. JAMAL
Director, Ministry of Foreign Affairs
- Mr. MAZHAR JAVED
Second Secretary, Embassy of Pakistan to Turkey

STATE OF PALESTINE

- HE. FOUADYASEEN
Ambassador of State of Palestine to Turkey
- Mr. Awnibattash
Director General, Ministry of Planning and International Coopération
- Mr. MOAZE GHOSHEH
Trade Coopération Director

KINGDOM OF SAÛDI ARABIA

- Dr. HAMAD AL-AWFY
Director General, Quality Control and Inspection Department
Ministry of Commerce

Annexe I à OIC/COMCEC-FC/13-97/REP

- Mr. SULATMAN S. AL FRAIH
First Secretary at the Ministry of Foreign Affairs
- Mr. MOHAMMED ALGHOFALI
Counsellor at the Ministry of Finance and National Economy

REPUBLIC OF TURKEY

- HE. UFUK SÖYLEMEZ
Minister of State
- HE. NECATİ ÖZFIRAT
Undersecretary, State Planning Organization
- Mr. OĞUZ ÖZBİLGİN
Deputy Secretary General, President's Office
- Mr. TİMURÇİN SANALAN
Deputy Undersecretary, State Planning Organization
- Dr. ÖZHAN ÜZÜMCÜOĞLU
Adviser, President's Office
- Assoc. Prof. Dr. SEDAT ÇELİKDOĞAN
Chief Adviser to Prime Minister
- Mr. YAVUZ AKTAŞ
Head of Department, Ministry of Foreign Affairs
- Dr. SALİH YILMAZ
Head of Department, General Directorate of Foreign Economic Relations,
Undersecretariat
- Mrs. ERKŞAN GÜNKUT
Head of Department, General Directorate of Agreements Undersecretariat
for Foreign Trade
- Assoc. Prof. Dr. MURAT MERCAN
Adviser, Prime Ministry
- Dr. MURTAZA ATA
Adviser to Prime Minister

Annexe I à OIC/COMCEC-FC/13-97/REP

- Mr. CEVDET ÖZMEN
Deputy Director of the Standardization for Islamic Countries
Turkish Standards Institutions
- Mr. ZAFER ÇAĞLAYAN
Union of Chambers and Commodity Exchange of Turkey,
- Mr. SELİM SOYDEMİR
Deputy Head of Department, The Capital Market Board of Turkey
- Mrs. NURHAN ERKAN
Expert, The Capital Market Board of Turkey
- Mr. Ö. ASIM AKSOY
Deputy Expert, General Directorate of Agreements,
Undersecretariat for Foreign Trade

REPUBLIC OF UGANDA

- HE. SAMKUTESA
Minister of State for Planning and Economic Development
- HE. MOHAMEDKISUULE
Ambassador of Uganda to Riyadh
- Mr. JOE WILLY HAGUMA
Principal Finance Officer

B. THE OIC GENERAL SECRETARIAT

- HE. OUSMANN.R. OTHMAN
Assistant Secretary General for Economic and Legal Affairs
- H.E. M. MOT AHAR HOSSAIN
Ambassador, Director of Economic Affairs
- Mr. MOHAMMED ALI BOHEH
Administrative Officer

C. THE OIC SUBSIDIARY ORGANS

THE STATISTICAL, ECONOMIC AND SOCIAL RESEARCH AND TRAINING CENTER FOR ISLAMIC COUNTRIES (SESRTCIC)

- Mr. İLHAN UĞUREL
Director, Department of Statistics and Information
- Mr. OKER GÜRLER
Senior Economist
- Mr. AL WALEED HAMOUR
Economist

THE ISLAMIC CENTRE FOR DEVELOPMENT OF TRADE (ICDT)

- Dr. BADRE EDDINE ALLALI
Director General

THE ISLAMIC INSTITUTE OF TECHNOLOGY (UT)

- Prof. Dr. ABDUL MATIN PATWARI
Director General

D. AFFILIATED ORGANS OF THE OIC

ISLAMIC DEVELOPMENT BANK (IDB)

- HE. ABDURRAHMANNURHERSI
Adviser to the Bank
- Mr. TARIK KIVANÇ
Executive Director
- Dr. MUKHTAR HAMOUR
Head, Economie Coopération Section,
Economie Policy and Stratégie Planning Department

ORGANIZATION OF THE ISLAMIC SHIPOWNERS ASSOCIATION (OISA)

- Dr. ABDULLATIF A. SULTAN
Secretary General

THE ISLAMIC CHAMBER OF COMMERCE AND INDUSTRY (ICCI)

- Ms. ATTIYANAWAZISHALI
Manager, Trade Promotion

**THE FEDERATION OF CONSULTANTS FROM ISLAMIC COUNTRIES
(FCIC)**

- Mr. HASSAN EL-SHAFIE
Président

INTERNATIONAL ASSOCIATION OF ISLAMIC BANK (IAIB)

- Mr. SAMIR ABID SHAIKH
Secretary General

E. INTERNATIONAL ORGANIZATION

**THE COOPERATION COUNCIL FOR THE ARAB STATES OF THE GULF
SECRETARIAT GENERAL (GCC)**

- Mr. ALI AL-ATAR
Director of International Economic Relations

F. COMCEC COORDINATION OFFICE

(Within the State Planning Organization of the Republic of Turkey)

- Mr. CELAL ARMANGİL
Head of COMCEC Coordination Office
- Mr. MUSTAFA ŞİRİN
Head of Department, COMCEC Coordination Office
- Mrs. GÜLBÜN SÜEL
Executive Secretary
- Mrs. BİGE HAMURDAN
Executive Secretary
- Mr. FERRUH TIĞLI
Expert, Coordinator for Documentation
- Mr. EBUBEKİR MEMİŞ
Expert, Coordinator for Documentation
- Mr. YAKUP KARACA
Expert, Drafting
- Mr. İSMAİL AKPINAR

Annexe I à OIC/COMCEC-FC/13-97/REP

- Mr. İSMAİL AKPINAR
Expert, Drafting
- Mr. FATİH ÜNLÜ
Expert, Drafting and Press Relations
- Mr. ORHAN ÖZTAŞKIN
Expert, Protocol and Press Relations
- Mr. ATA ATALAY
Expert, Protocol Relations
- Mrs. BİLGE GÜLLÜ
Expert, List of Participants
- Mr. KEMAL ARSLAN
Expert, Computer Services

**G. DEPARTMENT OF ADMINISTRATIVE AND FINANCIAL,
AFFAIRS OF THE STATE PLANNING ORGANIZATION**

- Mr. ALİ İŞIKLAR
Head of Department, Administrative
- Mrs. MÜKERREM ÖZKILIÇ
Head of Section
- Mr. YAŞAR GÜLSOY
Expert
- Mr. MEVLÜT YAŞAR
Expert
- Mr. SEYİT AMBARKÜTÜK
Technician

II

MESSAGE DE S.E. SÜLEYMAN DEMIREL
PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE DE TURQUIE
ET PRÉSIDENT DU COMCEC

Treizième Réunion du Comité de suivi
du COMCEC

(Ankara, 10 mai 1997)

Original : Anglais

MESSAGE DE S.E. SÜLEYMAN DEMIREL
PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE DE TURQUIE
ET PRÉSIDENT DU COMCEC

**Treizième réunion du Comité de suivi
du COMCEC**

(Ankara, 10 mai 1997)

Monsieur le Président,
Excellences,
Distingués délégués,

C'est pour moi un grand plaisir de vous souhaiter à nouveau la bienvenue en Turquie, à l'occasion de votre treizième réunion.

Je me félicite de voir que votre auguste Comité, créé en 1984 par la première session du COMCEC, fonctionne toujours avec la même efficacité après treize années au cours desquelles la scène politique et économique du monde a connu des transformations radicales.

Ceci reflète de manière manifeste la volonté politique des pays membres de coopérer.

L'adhésion du Surinam à la communauté de l'OCI a porté à 54 le nombre de ses membres qui couvrent une vaste région géographique du monde en Afrique, en Asie, en Europe et en Amérique du Sud.

La répartition des pays membres sur une si vaste aire géographique rend évidemment difficile le démarrage de projets conjoints de coopération économique.

Annexe II à OIC/COMCEC-FC/13-97REP

Au regard de ces difficultés, les réalisations concrètes du COMCEC, bien que modestes, peuvent être considérées comme un succès. Le plan de financement à plus long terme du commerce, et le système d'assurance de l'investissement et du crédit à l'exportation du COMCEC, fonctionnent de manière satisfaisante, grâce aux efforts de la Banque islamique de Développement.

Mais d'autres projets, initiés à la première session de 1984, ont été dépassés par les changements radicaux survenus dans l'économie mondiale. En matière de commerce, par exemple, la conclusion des Accords de l'Uruguay Round appelle une nouvelle approche de la coopération entre les États membres. J'aimerais, à cet égard, souligner l'importance de l'initiative de créer un mécanisme des consultations entre les États membres au cours des réunions de l'OMC.

Je suis convaincu que votre présente réunion formulera des recommandations appropriées qui permettront la mise en oeuvre de la nouvelle stratégie et du nouveau Plan d'action dans les meilleurs délais et comporteront des principes réalistes cadrant avec les nouvelles tendances mondiales.

Je souhaite plein succès aux travaux du Comité de suivi et un séjour agréable aux délégués.

Süleyman DEMIREL
Président de la République de Turquie
et Président du COMCEC

III

**DISCOURS D'OUVERTURE
DE S.E. UFUK SÖYLEMEZ
MINISTRE D'ÉTAT DE LA RÉPUBLIQUE DE TURQUIE
ET PRÉSIDENT DU COMITÉ DE SUIVI**

**Treizième Réunion du Comité de suivi
du COMCEC**

(Ankara, 10 mai 1997)

Original: Anglais

**DISCOURS D'OUVERTURE
DE S.E. UFUK SÖYLEMEZ
MINISTRE D'ÉTAT DE LA RÉPUBLIQUE DE TURQUIE
ET PRÉSIDENT DU COMITÉ DE SUIVI**

**Treizième réunion du Comité de suivi
du COMCEC**

(Ankara, 10 mai 1997)

Messieurs les membres du Comité de suivi,
Monsieur le Secrétaire général adjoint de l'OIC,
Honorables délégués,

C'est pour moi un grand plaisir d'ouvrir les travaux de la treizième réunion du Comité de suivi.

Permettez-moi tout d'abord de vous souhaiter à tous la bienvenue à Ankara qui est la capitale administrative de la République de Turquie depuis 1923. Comme c'est la première fois que votre auguste Comité se réunit à Ankara, j'espère que vous apprécierez l'atmosphère unique, quoique plus officielle à comparer avec Istanbul, de cette ville.

J'aimerais aussi saisir cette occasion pour présenter mes félicitations et mes vœux de plein succès à Son Excellence Dr. Azeddine LARAKI, le nouveau Secrétaire général de l'OIC. Nous sommes pleinement confiants que sous sa conduite sage et avisée, notre

organisation occupera la place prééminente qu'elle mérite dans la communauté mondiale.

Honorables délégués,

Chers frères,

Alors que le vingtième siècle touche à sa fin, le monde où nous vivons continue d'être très turbulent. C'est pourquoi il est particulièrement important pour nous que la communauté de l'OIC, qui regroupe actuellement 54 États membres, devienne une région de paix, de stabilité et de prospérité. Je pense que le moyen le plus sûr de réaliser cet objectif est de promouvoir concrètement le développement économique et social des États membres.

Pour la Turquie, le COMCEC constitue une plateforme solide et fiable de coopération économique multilatérale, riche en potentiel lui permettant de contribuer autant que possible aux efforts de développement des États membres.

Les profonds changements survenus dans le monde ont remis en question certains des moyens classiques adoptés pour relever les défis du développement.

L'un des changements les plus importants qui a affecté tous les pays est le processus de mondialisation axée sur le marché qui a résulté entre autres des progrès rapides du domaine de l'information et des télécommunications. De cette mondialisation ont résulté divers degrés

Annexe III à OIC/COMCEC-FC/13-97/REP

d'intégration des marchés mondiaux de produits, de services, de capitaux, de technologie et de main-d'oeuvre.

Cela a engendré une plus grande ouverture et une circulation plus libre des facteurs de production et a créé de meilleures possibilités de coopération internationale. Il a été aussi possible aux pays de mettre en commun leur expérience et de tirer des leçons de leurs réalisations et des difficultés qu'ils rencontrent et de promouvoir un échange fructueux des idéaux, des valeurs culturelles et des aspirations tout en respectant leur diversité culturelle.

Mais la mondialisation de l'économie, tout en créant de nombreuses possibilités et occasions favorables au processus de développement, a comporté également certains risques et incertitudes. En raison de ce processus de mondialisation et d'interdépendance croissante dans le domaine économique, social et environnemental, un nombre de plus en plus grand de problèmes ne peut plus être résolu individuellement, de manière effective, par les pays.

La déréglementation financière, la croissance et l'intégration de marchés mondiaux des capitaux qui en ont résulté ont en effet créé d'excellentes perspectives mais ont aussi donné lieu à des risques considérables. La rapidité de la circulation à court terme des capitaux privés a souvent causé d'énormes fluctuations des taux de change. La volatilité associée à cette circulation à court terme des capitaux exerce non seulement une pression sur les politiques fiscales nationales et monétaires, mais peut également perturber profondément l'ensemble du système financier, comme cela a été le cas durant la crise mexicaine de 1994.

L'interdépendance croissante entre les pays a conduit à l'émergence et au renforcement des arrangements et des groupements économiques régionaux. Ces groupements et ces arrangements axés vers l'extérieur qui appuient le système du commerce multilatéral et qui en sont complémentaires, sont des facteurs essentiels dans le processus du développement mondial.

Depuis 1980, la Turquie essaie, avec tous ses succès et ses échecs, d'adapter son système économique et social à ces tendances mondiales.

Dans le cadre de ces efforts, nous accordons une importance primordiale à la coopération économique régionale, notamment avec des pays auxquels nous attachent des liens historiques et des valeurs culturelles communes, et nous unit une grande religion, l'Islam.

La Turquie est aussi un membre actif et souvent de premier plan dans des systèmes de coopération autre que l'OCI, tels celui de l'Organisation de la coopération économique entre les États de la Mer noire, créé récemment, et celui de l'initiative D-8 ainsi que divers autres systèmes et mécanismes dans le cadre du système des Nations Unies.

La Turquie est par ailleurs membre de l'OCDE et a adhéré à l'Union douanière de l'Europe.

Mon gouvernement considère que tous ces systèmes sont complémentaires et ne sont pas concurrents.

Ainsi, l'Union douanière qui relie la Turquie à l'Europe, assure aux produits industriels exportés par les pays tiers à la Turquie un accès sans limites aux marchés, compte tenu des droits de douane extrêmement bas et des nombreuses exemptions accordés. Une fois importés en Turquie, ces produits sont en circulation libre à l'intérieur de l'Union européenne, sans autres droits ou restrictions. Ces nouvelles conditions engendreront certainement des hausses substantielles dans les importations turques en provenance de l'ensemble des pays de la région et créeront de meilleures possibilités de coopération.

Honorables délégués,
Chers frères,

Dans le cadre des efforts que nous déployons pour promouvoir la coopération par le biais du COMCEC, nous, les représentants des gouvernements, devrions nous employer à instaurer un climat favorable et des mécanismes propices à une circulation plus libre des biens et des capitaux entre les pays membres. L'établissement de l'infrastructure juridique et physique nécessaire pour promouvoir un plus grand niveau d'intégration des économies des pays membres revêt une importance cruciale si l'on entend instaurer un tel climat.

C'est avec ces propos que je conclurai mon discours, tout en souhaitant au Comité plein succès dans ses travaux et à tous les délégués un séjour agréable à Ankara.

IV

**DISCOURS DE S.E. OUSMAN N.R. OTHMAN
SECRÉTAIRE GÉNÉRAL ADJOINT DE
L'ORGANISATION DE LA CONFÉRENCE ISLAMIQUE**

**Treizième Réunion du Comité de suivi
du COMCEC**

(Ankara, 10 mai 1997)

Original : Anglais

**DISCOURS DE S.E. OUSMAN N.R. OTHMAN
SECRÉTAIRE GÉNÉRAL ADJOINT DE
L'ORGANISATION DE LA CONFÉRENCE ISLAMIQUE**

**Treizième réunion du Comité de suivi
du COMCEC**

(Ankara, 10 mai 1997)

Excellence Monsieur le Président,

Honorables invités et délégués,

Assalamou Alaykoum Wa Rahmatoullahi Wa Barakatouhou

Permettez-moi, tout d'abord de vous transmettre les sincères salutations de Son Excellence le Dr. Azeddine LARAKI, Secrétaire général de l'Organisation de la Conférence islamique ainsi que ses vœux de succès pour la réunion.

Qu'il me soit également permis d'exprimer ma profonde gratitude et toute ma considération au Gouvernement de la République de Turquie pour l'accueil chaleureux et l'hospitalité généreuse qui ont été réservés à toutes les délégations depuis leur arrivée dans cette ville.

Monsieur le Président,

Le Comité de suivi du COMCEC assume la responsabilité de réexaminer les activités de suivi relatives aux résolutions adoptées à la session antérieure du Comité permanent de l'OIC pour la coopération économique et commerciale (COMCEC) et d'entreprendre en même temps les travaux préparatoires nécessaires pour la prochaine session du COMCEC y compris l'élaboration de son ordre du jour. C'est pour nous un immense plaisir que de voir le Comité de suivi s'acquitter de cette mission avec succès.

Cette réunion se tient à un moment crucial où d'importants développements de très grande portée interviennent sur la scène économique internationale.

Les répercussions du nouvel ordre économique mondial caractérisées par des tendances vers la mondialisation du commerce, l'émergence de regroupements économiques régionaux, l'accroissement de la concurrence et la marginalisation progressive des économies les plus faibles au niveau du commerce international se développent à un rythme accéléré. La création

de l'Organisation mondiale du commerce, l'identification de nouvelles zones de libre échange et la persistance des tendances protectionnistes des économies des pays développés sous le prétexte de putiger les droits de l'Homme et d'apaiser les craintes relatives aux problèmes de l'environnement, ont de profondes répercussions sur les économies des Etats membres de l'OIC. Pour éviter une plus grande marginalisation au plan économique mondial, les Etats membres doivent procéder à une profonde réforme structurelle de leurs économies.

Ainsi, avec cette toile de fond, la mise en oeuvre sans délai du Plan d'action pour le renforcement de la coopération économique et commerciale entre les Etats membres s'avère t-elle impérative. La nécessité de coordonner les positions des Etats membres de l'OIC sur les questions relatives à l'OMC constitue un autre problème d'importance capitale. Il est encourageant de constater que le COMCEC tout comme son Comité de suivi sont conscients de l'importance de ces questions.

Il est réconfortant de noter que des actions de suivi ont été entreprises à propos de la mise en oeuvre de la résolution de la 12ème session du COMCEC relative à la tenue d'une réunion de consultation entre les délégations de l'OIC participant à la réunion ministérielle de l'OMC tenue au mois de décembre dernier à Singapour. Et, comme la demande la 12ème session du COMCEC, le Secrétariat général de l'OIC, collabore avec le Bureau de coordination du COMCEC et la BID travaillent en vue de proposer à cette réunion du Comité de suivi un mécanisme de consultations régulières entre les Etats membres sur les questions ayant trait à l'OMC.

Monsieur le Président,

Honorables délégués,

Il est indéniable que le Plan d'action de l'OIC pour le renforcement de la coopération économique et commerciale n'a pas enregistré un progrès notable. A cet égard, l'absence d'offres de la part des Etats membres pour accueillir les réunions sectorielles du Groupe d'experts demeure un problème majeur. En effet, la tenue des réunions du Groupe d'experts est d'une importance capitale dans la mesure où les stratégies et les mécanismes de mise en oeuvre du Plan d'action visent à lancer le processus de mise en oeuvre par l'élaboration de projets vitaux élaborés par ces réunions dans tous les secteurs prioritaires de coopération.

Il nous faut examiner minutieusement ces problèmes et je suis convaincu que le Comité de suivi constitue le forum approprié pour engager des discussions sur cette question afin de parvenir à des propositions à soumettre à la 13ème session du COMCEC prévue en novembre de cette année.

Ce point inscrit régulièrement à l'ordre du jour du Comité de suivi et des sessions annuelles du COMCEC permet de débattre de la question. Je suis convaincu qu'au vu de l'importance de poursuivre la mise en oeuvre sans délai du Plan d'action, les délégués au Comité de suivi et les participants à la 13ème session du COMCEC auront une discussion approfondie sur la

question en vue de mener les actions nécessaires au redressement de la situation.

Par la même occasion, je lance un appel pressant aux Etats membres disposés à accueillir des réunions du Groupe d'experts pour qu'ils fixent dans les meilleurs délais la date et le lieu de ces réunions afin que les Etats membres puissent en être informés à temps et pour permettre au Secrétariat et aux autres institutions de l'OIC de parachever les préparatifs nécessaires au succès de ces réunions.

L'inscription du nouveau point au projet d'ordre du jour de la réunion de cette année du Comité de suivi sur la constitution de Groupes régionaux dans le cadre de l'OIC pour une coopération économique plus effective, est une idée importante qui, j'en suis sûr retiendra l'attention des honorables délégués.

Monsieur le Président,

Je saisis cette occasion pour attirer l'attention des honorables délégués sur le fait qu'un certain nombre d'importants Accords, y compris l'Accord-cadre sur le Système des Préférences Commerciales entre les Etats membres, élaboré sous les auspices de l'OIC en vue de promouvoir le Commerce inter-islamique n'ont pas pu entrer en vigueur une décennie après qu'ils aient été signés et ratifiés par les Etats membres en raison de l'absence du nombre requis de ratification. Je forme l'espoir que le Comité de suivi accordera une attention particulière à la question et fera les recommandations nécessaires à la prochaine session du COMCEC pour l'adoption de nouvelles mesures visant à améliorer la situation.

Monsieur le Président,

Je voudrais, pour conclure, souhaiter pleins succès à cette réunion du Comité de suivi et la réalisation de résultats positifs.

Wassalamou Alaikoum Wa Rahmatoullahi Wa Barakatouhou

V

**ORDRE DU JOUR
DE LA TREIZIÈME RÉUNION
DU COMITÉ DE SUIVI DU COMCEC**

(Ankara, 10-12 mai 1997)

Original: Anglais

**PROJET D'ORDRE DU JOUR
DE LA TREIZIÈME REUNION
DU COMITÉ DE SUIVI DU COMCEC**

(Ankara, 10-12 mai 1997)

1. Séance d'ouverture
 - * Discours d'ouverture du Président du Comité de suivi
 - * Discours du Secrétaire général de l'OCI
 - * Discours des chefs de délégation
2. Adoption de l'Ordre du jour
3. Rapport de base du Secrétariat général de l'OCI
4. Examen de la mise en oeuvre du Plan d'action pour le renforcement de la coopération économique et commerciale entre les États Membres de l'OCI.
5. Document de travail présenté par le Bureau de coordination du COMCEC sur la création des groupes régionaux au sein de l'OCI en vue d'une coopération économique plus efficace.

6. Questions ayant rapport aux réunions de l'OMC.
 - a) Rapport de la BID sur la Réunion ministérielle de l'OMC à Singapour.
 - b) Mécanisme pour faciliter les consultations entre Etats membres durant les réunions de l'OMC.

7. Projet de Statuts de l'Institut de Normalisation et de Métrologie des Pays Islamiques.

8. Préparation de l'échange de vues sur les "Conséquences des groupements économiques régionaux, notamment l'Union européenne, sur les économies des pays membres," qui sera organisé à la treizième session du COMCEC.

9. Projet d'Ordre du jour de la treizième session du COMCEC.

10. Questions diverses.

11. Adoption du rapport.

12. Clôture de la réunion.

VI

**RAPPORT DE BASE
DU SECÉTARIAT GÉNÉRAL DE
L'ORGANISATION DE LA CONFÉRENCE ISLAMIQUE**

**Treizième Réunion du Comité de suivi
du COMCEC**

(Ankara, 10-12 mai 1997)

Original : Anglais

**RAPPORT DE BASE
DU SECRETARIAT GENERAL DE
L'ORGANISATION DE LA CONFERENCE ISLAMIQUE**

**Treizième réunion du Comité de suivi
du COMCEC**

(Ankara, 10-12 mai 1997)

Le rapport couvre les trois principaux domaines suivants:

Développement de la coopération économique et commerciale ;

Etat des signatures et ratifications des Accords/Statuts entrant dans le cadre de la coopération économique entre les Etats membres de l'OCI ;

Bref examen des activités des organes subsidiaires et des institutions spécialisées et affiliées de l'OCI opérant dans le domaine de la coopération économique ;

I- DEVELOPPEMENT DE LA COOPERATION ECONOMIQUE ET COMMERCIALE.

- a) Mise en oeuvre du Nouveau Plan d'Action destiné au renforcement de la coopération économique entre les Etats membres

Le Mécanisme de suivi et de mise en oeuvre du Plan d'action adopté, par le 7^{ème} Sommet, prévoit la tenue d'une réunion inter-sectorielle de groupe d'experts (RGE) pour passer en revue tout ce qui est requis pour la mise à exécution des dispositions du Plan d'action relatives à chaque secteur ou domaine de coopération. Il prévoit également la formulation de propositions, partout où cela s'avère nécessaire, en vue de renforcer la coopération dans ce domaine. La 11^{ème} session du COMCEC a approuvé une proposition de la onzième réunion du Comité de suivi du COMCEC, indiquant qu'au lieu de tenir une RGE inter-sectorielle, pour démarrer la mise en oeuvre du Plan, il serait plus pratique d'en organiser plusieurs pour traiter soit d'un domaine, soit d'un certain nombre de domaines inter-dépendants.

Des appels ont été lancés à toutes les réunions ultérieures du COMCEC ainsi qu'à la Conférence islamique des ministres des Affaires étrangères (CIMAE) pour accueillir ces réunions de groupes d'experts. La

douzième session du COMCEC (12-15 novembre 1996 à Istanbul) a réitéré l'appel lancé aux Etats membres d'accueillir les réunions du Groupe d'experts. Le Gouvernement de la République de Turquie a offert d'accueillir la réunion du Groupe d'experts sur la monnaie, les opérations bancaires et le mouvement des capitaux. Le COMCEC a également salué l'offre du Gouvernement du Sénégal d'organiser en collaboration avec le Secrétariat général de l'OCI, le Bureau de coordination du COMCEC et la BID, un atelier sur le Plan d'action à l'intention des Pays Africains.

Auparavant, à la onzième session du COMCEC, le Gouvernement de la République Arabe d'Egypte a offert d'accueillir les deux réunions du Groupe d'experts sur le Transport et les Communications d'une part et sur l'Alimentation, l'Agriculture et le Développement Rural d'autre part. Le Gouvernement de la République islamique du Pakistan a également offert d'accueillir une RGE s'inscrivant dans le cadre de la mise en oeuvre du Plan d'action.

Toutes les dispositions nécessaires ont été prises et les documents de travail préparés par le Centre d'Ankara ont été envoyés aux Etats membres en ce qui concerne les deux réunions de Groupe d'experts qui devaient se tenir dans la troisième semaine du mois de septembre 1996. Néanmoins, ces réunions ont été ajournées à la demande du Gouvernement hôte. De nouvelles dates ne sont pas encore fixées. Le Secrétariat général suit cette question avec le Gouvernement de la République Arabe d'Egypte.

Pour ce qui est de la réunion du Groupe d'experts, qui était prévue au Pakistan, le Secrétariat général a suivi la question avec le Gouvernement du Pakistan en vue de prendre toutes les dispositions nécessaires à ce sujet. Jusqu'ici le Secrétariat général n'a pas reçu notification de la date et du lieu retenus pour la tenue de cette réunion.

Un atelier sur le Plan d'action à l'intention des pays africains est prévu à Dakar, les 28 et 29 avril 1997, et sera organisé par le Gouvernement de la République du Sénégal en collaboration avec le Secrétariat général de l'OCI, la BID et le Bureau de coordination du COMCEC. L'atelier a pour objet la sensibilisation des Etats membres africains aux divers aspects du Plan d'action dont ils pourraient bénéficier. Trois documents traitant des multiples aspects du Plan d'action serviront de base aux discussions seront présentés par le Secrétariat général, le SESTRIC (Centre d'Ankara) et la BID. Des recommandations seront faites après des discussions détaillées sur les trois documents.

- b) Coopération pour de la promotion des échanges entre les Etats membres de l'OCI

Au cours de la première session du COMCEC, tenue en novembre 1984, les ministres du Commerce des Etats membres de l'OCI s'étaient retrouvés afin d'explorer les voies et moyens de renforcer la coopération dans leur domaine de compétence. Les ministres ont identifié certaines priorités dans le domaine du commerce et ont adopté une résolution sur "la Réalisation du programme à court terme de développement du commerce entre les Etats membres de l'OCI" comportant des recommandations pour la mise en place de projets/programmes.

Le COMCEC, lors de sa première session, a débattu et approuvé les propositions pour l'élaboration de trois plans multilatéraux destinés à la promotion du commerce entre les Etats membres, c'est-à-dire un Plan de financement à plus long terme du commerce, une société d'assurance des investissements et des crédits à l'exportation ainsi qu'une Union islamique multilatérale de compensation. Le progrès enregistré dans la mise en place et le fonctionnement de chacun de ces programmes ainsi que les autres efforts visant au renforcement du commerce inter-islamique en général sont résumés ci-dessous :

i) Programme de financement à plus long terme du commerce

Le projet a été initié par le COMCEC qui a approuvé le programme et chargé la Banque islamique de développement de sa mise en oeuvre, le Programme de financement à plus long terme du commerce a été approuvé par la dixième réunion annuelle de la Banque Islamique de Développement tenue à Amman, Jordanie, en mars 1986.

Ce programme devenu opérationnel en 1408 H vise à promouvoir l'exportation des produits non traditionnels entre les Etats membres de l'OCI et ce, en dégageant les fonds nécessaires pour des périodes allant de 6 à 60 mois pour les exportations des pays membres du système vers tout autre Etat membre de l'OCI. A la fin de l'année 1416 H, 22 pays participaient à ce système.

Chacun des pays participants au programme dispose d'une ou de plusieurs agences nationales chargées de la coordination des actions visant à promouvoir le financement des opérations d'exportation dans leur pays respectif.

Le total du capital souscrit par les pays participant au programme s'élevait, en fin de l'année 1416 H à la somme de 314 millions de dinars islamiques dont 131 millions ont été libérés. La BED a contribué au programme pour un montant de 150 millions de dinars islamiques dont la moitié a déjà libérée. En 1416 H le montant net des financements approuvés dans le cadre de ce programme s'élevait à 59,88 millions de Dinars islamiques (90 millions de dollars

américains) pour 13 opérations dans 6 pays exportateurs participant au programme contre 8 opérations dans 53 pays en 1415 H et le total de leur souscription atteignait 159 millions de dinars islamiques. En y ajoutant la participation de 150 millions de dinars islamiques de la BID, tout le montant engagé s'est élevé à 309 millions de dinars islamiques. Le capital libéré du système est de 120,60 millions de dinars islamiques dont 75 millions de dinars islamiques par la Banque. Pendant la même période, 149 opérations d'un montant global de dinars islamiques 328,62 millions (44839 millions de dollars américains) ont été approuvés dans le cadre du système de financement à plus long terme du commerce.

- ii) Société islamique d'assurance des investissements et des crédits à l'exportation.

Un autre projet important s'inscrivant dans le domaine de la promotion des échanges commerciaux est la Société islamique d'assurance des investissements et des crédits à l'exportation. A la demande du COMCEC, la BID a entrepris une étude de faisabilité et a préparé l'accord portant création de ladite Société, lequel a été approuvé par le COMCEC au mois d'Octobre 1991. Ensuite, le Conseil des Gouverneurs de la BID a approuvé l'accord et a exhorté les Etats membres de la Banque à souscrire au capital de la société.

La moitié du capital autorisé a déjà été souscrit par 15 Etats membres, l'autre moitié l'ayant été par la BID. La Société a démarré ses activités le 21 juillet 1995 au siège de la BID dont elle est un organe subsidiaire.

Les objectifs de la société consistent en l'augmentation du volume de transactions et des flux d'investissement entre les Etats membres. Les prestations de la Société seront toutefois limitées aux seuls Etats membres signataires de l'Accord qui l'ont ratifié et qui ont déposé leurs instruments de ratification auprès de la Banque et libéré leurs actions.

Lors de la onzième réunion du COMCEC, tenue à Istanbul, Turquie, en novembre 1995, le représentant de la BID a parié de l'état d'avancement de la création de la Société islamique d'assurance des investissements et des crédits à l'exportation sous l'égide de la BID.

Le COMCEC a exprimé ses remerciements et sa satisfaction à la BID pour les efforts qu'elle déploie en vue de finaliser cet important projet. Il a appelé les pays membres, qui ne l'ont pas encore fait, à signer et à ratifier les Statuts de la Société et à

Annexe VI à OIC/COMCEC-FC/13-97/REP

souscrire à son capital afin que le plus grand nombre possible d'Etats membres de l'O.C.I. puisse bénéficier de ses prestations.

La douzième session du COMCEC a réitéré cette demande et apprécié les efforts déployés par la Société islamique en matière de gestion afin d'assurer le succès de sa mission. Elle a exhorté à l'Organisation d'autres séminaires du même type à l'intention des Etats membres afin de les familiariser avec le fonctionnement de la société. Par ailleurs, la douzième session a noté qu'en plus des 15 Etats membres de la société, six autres demandes d'adhésion sont en cours d'examen.

Union islamique multilatérale de compensation.

Il s'agit d'un autre programme destiné à assurer la promotion du commerce entre les Etats membres de l'O.C.I. La BID a entrepris une étude de ce projet à la demande du COMCEC.

La 8ème session du COMCEC, tenue en 1992, a noté avec appréciation la finalisation, par la BID, de "l'Accord portant création de l'Union islamique de compensation multilatérale" ainsi que sa soumission à la 8ème réunion des Gouverneurs des Banques Centrales et des autorités monétaires des Etats membres, tenue au Caire, République arabe d'Egypte en 1990. La même session du COMCEC avait approuvé, en principe, l'accord proposé et entériné la recommandation des Gouverneurs des Banques centrales et des autorités monétaires des Etats membres en ce qui concerne le projet.

La dixième session du COMCEC tenue à Istanbul du 22 au 25 octobre 1994 a, entre autres, invité les Etats Membres à envisager des accords de compensation entre eux, à condition que ces accords soient flexibles quant aux biens qu'ils couvrent et que l'adhésion y soit sur une base volontaire, et que les accords de compensation soient conclus entre les sous-groupes d'Etats Membres désireux d'y participer, avec pour ultime objectif, la création d'une Union islamique de compensation multilatérale.

Création d'un réseau d'informations commerciales (RICPI)

La première session du COMCEC, tenue en 1984 a adopté une résolution sur le "Programme de mise en oeuvre à court terme pour la promotion du commerce", recommandant la création d'un réseau d'informations commerciales pour les Etats membres, afin de faciliter la collecte, le traitement, l'analyse et la diffusion d'informations à caractère commercial au profit des usagers. Le Centre Islamique pour le Développement du Commerce (CIDC) a

été chargé d'entreprendre une étude de faisabilité sur les modalités d'un tel réseau, en collaboration avec les organismes concernés de l'OIC et les autres organisations internationales.

En conséquence, le CIDC a présenté une étude de faisabilité à la deuxième session du COMCEC. Un groupe d'étude a été créé pour réviser l'étude de faisabilité avec pour objectif de mettre en place un "système de bases de données" aux fins de rassembler et de diffuser, entre autres, un maximum d'informations commerciales dans les Etats membres de l'OIC, éliminer les double-emplois et assurer une utilisation optimale des moyens dont disposent déjà les Etats membres.

La dixième session du Comité de Suivi du COMCEC tenue à Istanbul, République de Turquie, en mai 1994 a noté avec satisfaction que la première réunion des Points Focaux du RICPI organisée conjointement par le Centre Islamique pour le Développement du Commerce (CIDC) et la BID, s'est tenue du 19 au 21 avril 1994 à Casablanca en vue de débattre des problèmes touchant à la coopération entre les Points Focaux et à la création des bases de données nécessaires.

Le Comité a demandé au CIDC de poursuivre les activités préparatoires à la création d'une banque de données en collaboration étroite avec les points focaux du RICPI et la BID et de soumettre un rapport circonstancié sur la question à la dixième session du COMCEC.

La CIDC poursuit le travail de réflexion pour définir la structure de la base de données. Les structures de quatre types de bases de données ont déjà été finalisées dans les domaines des :

- a)- Opérations du Commerce extérieur,
- b)- Statistiques sur le Commerce extérieur,
- c)- Possibilités offertes en matière de Commerce,
- d)- Evénements commerciaux.

v)- Etablissement d'un Système de Préférences Commerciales entre les Etats membres de l'OIC.

En exécution des décisions pertinentes adoptées par la première et la deuxième session du COMCEC, le CIDC a entrepris une étude sur la création d'un système de préférence commerciale entre les Etats membres de l'OIC. Les documents relatifs à ce système ont été approuvés par la sixième session du COMCEC tenue à Istanbul, du 7 au 10 Octobre 1990, qui a chargé le Secrétariat général de suivre la mise en oeuvre dudit système.

Annexe VI à OIC/COMCEC-FC/13-97/REP

Le COMCEC a demandé au Secrétariat général de l'OCI de saisir les Etats membres en vue d'accélérer les formalités de leur adhésion à l'Accord-cadre et a exhorté les Etats membres à commencer à échanger, au niveau bilatéral ou à travers le COMCEC, les listes de concessions respectives qu'ils auront dressées et d'engager des consultations informelles à leur sujet en guise de prélude à leurs futures négociations sur lesdites concessions.

La dixième session du COMCEC tenue à Istanbul en octobre 1994 a noté avec satisfaction que 14 Etats membres ont déjà signé l'Accord cadre et que 5 l'ont ratifié, et a exhorté les Etats membres qui ne l'ont pas encore signé ou ratifié à le faire dans les meilleurs délais."

En tenant compte des dernières signatures, le nombre des pays ayant signé l'Accord-Cadre du Système des Préférences Commerciales s'élève à présent à 20. Toutefois, le nombre des ratifications est resté limité à 5. Le nombre de ratifications requis pour l'entrée en vigueur de l'Accord est de 10.

vi)- Uniformisation des normes

C'est au cours de sa première session 1984, que le COMCEC a décidé de la définition d'une méthodologie d'uniformisation des normes en usage dans les Etats membres dans le but d'éliminer les obstacles qui entravent la promotion du commerce entre les Etats membres de l'OCI. L'Institut Turc de Normalisation (TSI), qui fait office de Comité de coordination a été chargé d'élaborer le projet.

Le projet de Statuts de l'Organisation de Normalisation et de Métrologie des Etats islamiques a été communiqué aux Etats membres pour recueillir leurs avis et commentaires. En application d'une décision de la onzième session du COMCEC, le projet de Statuts a été envoyé de nouveau aux Etats membres. Il a également été envoyé à la Chambre islamique de Commerce et d'Industrie pour recueillir ses avis et commentaires.

Les avis et commentaires sur le projet de Statuts envoyés par les Etats membres ont été examinés par un Groupe d'experts convoqué à cet effet en septembre 1994 à Istanbul. Le texte final du projet de Statuts a été élaboré en tenant compte des points de vue exprimés par les Etats membres. Le projet de Statuts de l'Organisation de Normalisation et de Métrologie des Etats islamiques a été soumis pour adoption à la 12ème session du COMCEC (Istanbul, 12-13 novembre 1996). Cependant le COMCEC a décidé de changer le titre pour qu'il se lise comme suit : « Statuts de l'Institut de Normalisation et de Métrologie des Etats islamiques. » Il a demandé au Secrétariat général d'envoyer le projet de Statuts aux Etats membres pour approbation et de le soumettre pour

adoption à la 13^{ème} session du COMCEC. Le Secrétariat général a ainsi envoyé ledit projet aux Etats membres.

vii)- Organisation des Foires islamiques de Commerce.

La onzième session du COMCEC tenue à Istanbul du 5 au 8 Novembre 1995 a noté avec satisfaction que la cinquième Foire commerciale islamique s'est tenue avec succès à Téhéran, République islamique d'Iran du 16 au 21 juillet 1994.

La douzième session du COMCEC a pris connaissance du rapport présenté par le Secrétaire général de la Chambre islamique de Commerce et d'Industrie (CICI) sur cette question et a noté avec satisfaction que la sixième Foire Commerciale islamique a été organisée du 22 au 27 octobre 1996 parallèlement à la troisième réunion du secteur privé. Elle s'agit également félicité de l'offre faite par le Gouvernement du Liban d'accueillir en 1998 la septième Foire Commerciale islamique en coopération avec le CIDC, la CICI, la BID et d'autres institutions concernées. Elle a lancé un appel aux Etats membres pour qu'ils participent activement à ladite Foire Commerciale islamique.

viii)- Coopération entre les secteurs privés des Etats membres de l'OC1 :

L'une des principales préoccupations du COMCEC est le développement du Secteur privé dans le monde islamique. La neuvième session du COMCEC a été pour une approche flexible en ce qui concerne le rôle éventuel du Secteur privé dans les activités du COMCEC et durant les foires commerciales islamiques dans les domaines où cela s'avère nécessaire. La décision de tenir chaque année des réunions du Secteur privé avant celle du COMCEC est une mesure importante destinée à soutenir le Secteur privé dans les Etats membres.

La douzième session du COMCEC, tenue du 12 au 15 novembre 1995 à Istanbul, Turquie a pris note du rapport sur les travaux de la 3^{ème} réunion du Secteur privé présenté par la CICI qui fait état de l'émergence d'une tendance positive quant à l'importance numérique des pays participants et aux transactions/projets conjoints conclus à travers les contacts bilatéraux et multilatéraux.

La douzième session du COMCEC a exprimé ses remerciements et son appréciation au Gouvernement de la République d'Indonésie et à la Chambre islamique de Commerce et d'Industrie pour l'accueil et l'organisation de la 3^{ème} réunion du Secteur privé du 21 au 23 octobre 1996 à Jakarta en collaboration avec la CICI. Elle a pris note avec satisfaction des recommandations contenues dans le rapport de la 3^{ème}

réunion du Secteur privé au cours de laquelle les opérateurs privés des Etats membres ont entrepris des contacts bilatéraux et multilatéraux.

La session du COMCEC a encouragé les Fédérations des Chambres de Commerce et d'Industrie des Etats membres à définir un cadre de travail pour renforcer la coopération avec la Chambre islamique de Commerce et contribuer à ses programmes visant au développement du Commerce et des investissements entre les Etats islamiques.

La République islamique du Pakistan a offert d'accueillir la quatrième réunion du Secteur privé tandis que la République d'Ouganda offre d'accueillir l'une des prochaines réunions du Secteur privé.

La Chambre islamique de Commerce et d'Industrie a organisé du 15 au 16 octobre 1996 et du 17 au 19 octobre 1996 respectivement la 28ème session de son Comité exécutif et la quatorzième session de son Assemblée générale. Toutes les deux réunions se sont tenues à Jakarta, République d'Indonésie.

ix)- Echange de vues sur "l'expérience des Etats membres de l'OIC en matière de privatisation "

La 10ème session du COMCEC a convenu qu'un point à part permettant aux délégués d'échanger des points de vues sur les problèmes économiques mondiaux de l'heure et qui pourraient intéresser les Etats membres, soit inscrit à l'ordre du jour de ses prochaines réunions.

Au cours de la onzième session du COMCEC, les discussions ont porté sur les négociations commerciales de l'Uruguay Round et de la création de l'Organisation Mondiale du Commerce sur le Commerce extérieur des Etats membres de l'OIC.

A la douzième session du COMCEC, le thème retenu pour les échanges de vues était : »l'expérience de privatisation dans les Etats membres de l'OIC». En prélude à ces échanges de vues, un «atelier sur la Privatisation dans les Etats membres de l'OIC » a été organisé par le SESTRIC du 19 au 20 octobre 1996 à Bhurban, République islamique du Pakistan en collaboration avec la Commission de Privatisation du Pakistan.

Six Etats membres y ont fait des communications sur leurs expériences en matière de privatisation. La BID, la CICI et la BIRD en ont fait de même.

Après discussions approfondies sur le thème retenu, la douzième session du COMCEC a tiré plusieurs conclusions et a identifié les actions nécessaires pour assurer le succès des programmes de privatisation

dans les Etats membres. Le COMCEC a également invité les Etats membres à continuer de partager leurs expériences dans la mise en oeuvre des programmes de privatisation. Les domaines de coopération ci-après ont été identifiés :

- a)- la Coopération technique,
- b)-l'organisation d'ateliers entre les administrations des Etats membres de POI chargés de la privatisation,
- c)- assistance technique appuyant les programmes de privatisation dans les PMA,
- d)-promotion d'un flux d'informations entre les Etats membres utilisant des facilités telles que OIC-ISNET.

Voici le sujet de discussions retenu pour la 13ème session du COMCEC : « Conséquences des regroupements économiques régionaux - surtout l'Union Européenne - pour les économies des pays membres ».

- c)- Coopération dans le domaine de la sécurité alimentaire et du développement agricole.

La sécurité alimentaire constitue l'une des premières priorités du Plan d'Action de l'OIC.

Ce problème de la sécurité alimentaire reste encore préoccupant dans certains Etats membres et notamment les pays africains membres de l'OIC.

En fait, le Secrétariat Général, en collaboration avec la BID, la Banque Africaine de Développement et le Gouvernement Sénégalais, a organisé à Dakar, République du Sénégal, un symposium sur la Sécurité Alimentaire dans les pays islamiques en décembre 1991, en marge de la Sixième Conférence Islamique au Sommet, qui avait adopté une déclaration sur la « Décennie de la Sécurité Alimentaire dans les Pays membres de l'OIC.

Le sixième Sommet islamique, après avoir considéré le rapport de ce symposium de Dakar a :

demandé aux Etats Membres et à toutes les institutions financières économiques et techniques de la Ummah d'aider les pays africains concernés dans la mise en oeuvre de ces recommandations du Symposium de Dakar et,

invité les Etats Membres à fournir des ressources supplémentaires aux institutions financières concernées en vue de leur permettre d'accroître leur assistance aux Etats africains membres pour la mise en oeuvre rapide et efficiente de leur stratégie nationale pour la sécurité alimentaire."

Le Comité ad-hoc de Suivi qui a été établi lors du symposium et qui est présidé par le Ministre du Développement Rural et de l'Hydraulique de la République du Sénégal fait de son mieux pour la mise en oeuvre des recommandations du symposium de Dakar sur la sécurité alimentaire dans les pays africains membres de l'OIC. Deux réunions au niveau d'experts et deux au niveau des hauts responsables ont déjà été tenues. Une mission circulaire comprenant le gouvernement du Sénégal, la Banque islamique de Développement, la Banque Africaine de Développement a déjà visité certains pays en vue de faire l'évaluation de leurs programmes respectifs dans le domaine de la sécurité alimentaire.

Le Gouvernement de la République Islamique d'Iran a abrité du 14 au 16 janvier 1995 à Téhéran la quatrième Conférence Ministérielle sur la Sécurité Alimentaire et le Développement Agricole. La réunion a connu une grande participation et a abouti, à des bons résultats et la Déclaration qui en était issue soulignait la nécessité de dégager les voies moyennes d'accroître la production agricole là où il faut ; décidé de revoir de temps à autre la situation de la sécurité alimentaire dans les Pays membres importateurs de denrées alimentaires, en vue de parvenir à l'autosuffisance et a souligné l'importance vitale du développement de la sécurité alimentaire et de l'agriculture pour les Etats membres.

D) Coopération dans le domaine de l'Industrie

Une série de Réunions Ministérielles sur la Coopération Industrielle entre les Etats membres se sont tenues au cours des dernières années.

Plusieurs Projets Conjoints ont été identifiés, étudiés et approuvés par les Etats membres grâce à la collaboration entre l'OIC, la Chambre Islamique de Commerce et d'Industrie (CICI), la BID et l'ONUDI

Les conclusions des réunions ministérielles, ainsi que les études sectorielles et les recommandations des différents séminaires organisés par la BID, l'ONUDI et la Chambre Islamique sont toujours communiquées aux Etats membres.

Le Secrétariat général, les organes subsidiaires et ses institutions affiliées et spécialisées en collaboration avec les institutions relevant des Nations Unies (ONUDI) continuent à oeuvrer ensemble en vue de

renforcement de la coopération entre les Etats Membres dans les domaines du développement industriel et des investissements conjoints.

Conformément à la décision de la troisième Consultation Ministérielle sur la coopération industrielle, tenue en 1987, la BID a organisé une réunion du "Groupe d'Etude pour la Promotion des Co-entreprises" à Djeddah en novembre 1987, et ledit groupe a examiné dans le détail le mécanisme de promotion des co-entreprises entre les Etats membres, tel que préconisé par les Ministres.

Le COMCEC, lors de sa 9ème session, tenue à Istanbul du 1-4 septembre 1993 a invité les Etats membres, qui ne l'ont pas encore fait, à examiner les recommandations du groupe d'étude concernant le mécanisme proposé et à communiquer leurs vues et commentaires à ce sujet au Secrétariat général de l'OCI pour faciliter l'examen de la question à la quatrième Consultation Ministérielle et a également lancé un appel aux Etats membres à abriter la quatrième Consultation ministérielle afin de finaliser ce projet.

Le Secrétariat général n'a pas encore reçu de communication des Etats membres à ce sujet

e)- Coopération dans le domaine des Transports»

La Première Réunion des Ministres des Transports des Etats membres s'est tenue à Istanbul, du 7 au 10 septembre 1987, parallèlement à la troisième session du COMCEC. Les Ministres ont exprimé leur conviction que le secteur des transports constitue un élément important dans le développement de la coopération économique et commerciale entre les pays islamiques et ont, entre autres, décidé de coopérer dans le développement des secteurs ci-après :

- a) transport routier ;
- b) transport maritime ;
- c) transport ferroviaire ;
- d) la formation dans le domaine des transports ;

Le Secrétariat Général est en contact avec les Etats membres et les agences concernées pour la mise en application de la décision des Ministres des transports.

La onzième session du COMCEC tenue à Istanbul du 5 au 8 novembre 1995 a prié les Etats Membres et les organes concernés de l'OCI de prendre les mesures nécessaires en vue de la mise en oeuvre des résolutions de la première réunion des Ministres du transport des Etats Membres et invite les Etats Membres à abriter la deuxième réunion des Ministres du transport; ;

L'Association islamique des armateurs poursuit ses efforts en vue de la création d'une Compagnie maritime internationale privée et dont l'inauguration ne devrait pas tarder.

f). Coopération dans le domaine des Communications

La Première Réunion ministérielle sur les télécommunications s'est tenue en tandem avec la quatrième session du COMCEC, à Istanbul, Turquie, au mois de septembre 1988 et la deuxième à Bandung, Indonésie, du 5 au 8 novembre 1991. La dixième session du COMCEC, tenue à Istanbul du 22 au 25 octobre 1994 a exhorté les Etats membres ainsi que les organes concernés de l'OCI à prendre des mesures nécessaires pour la mise en oeuvre des résolutions de la première et de la deuxième réunion ministérielle sur les télécommunications.

Le Gouvernement de la République islamique d'Iran a abrité la troisième Conférence ministérielle de l'OCI sur les Postes et Télécommunications, à Téhéran; du 8 au 11 juillet 1996. Une résolution de 25 points avait été adoptée à cette réunion, identifiant les secteurs de coopération et faisant des demandes et des recommandations précises en faveur d'une action par les Etats membres pour mieux développer la coopération entre eux dans le domaine des Postes et Télécommunications. Au nombre de grandes actions envisagées par la réunion, on note la création d'une Banque de données pour les experts des P et T au sein des pays membres de l'OIC-ISNET ; la définition d'un mécanisme permettant aux Etats membres de tirer profit des études et des recherches déjà faites par d'autres Etats membres dans le domaine des P et T ; l'établissement d'une liste actualisée de coopération technique et d'activités fondataires existantes au niveau des Etats membres et compilation des besoins et des possibilités spécifiques des Etats membres avec des suggestions et des propositions de projets réalisables ou d'autres activités et encourager des investissements communs pour le développement et la fabrication d'équipements de télécommunications.

La réunion a décidé de créer un Comité de suivi de la mise en oeuvre des décisions par la 3ème réunion ministérielle de l'OCI sur les Postes et Télécommunications et de faire tenir des réunions annuelles au niveau des Groupes d'experts, des séminaires et des symposia ne serait-ce qu'au niveau régional, avec la participation du secteur privé. Il avait également été décidé de tenir la réunion ministérielle sur les Postes et Télécommunications plus fréquemment, une fois tous les 3 ans.

La 12ème session s'est délectée du succès de la 3ème réunion ministérielle de l'OCI sur les Postes et Télécommunications tenue à Téhéran, République islamique d'Iran et a enfin adopté son rapport

g)- Coopération dans le domaine de l'Energie.

L'Energie est l'un des domaines prioritaires du Plan d'Action. La Première Réunion Ministérielle des Etats membres sur l'Energie s'est tenue parallèlement avec la cinquième session du COMCEC à Istanbul, Turquie, du 3 au 6 septembre 1989.

Les Ministres de l'Energie des Etats membres, reconnaissant que les questions énergétiques constituent un élément important dans la coopération dans différents domaines entre les Etats membres et que le développement des ressources énergétiques et des réseaux d'électricité mènera au progrès et contribuera au bien-être général des pays islamiques et à leurs intérêts mutuels, ont adopté une résolution générale sur ce point.

Cette résolution recommande entre autres, aux Etats Membres, d'améliorer le rendement des installations énergétiques, d'accélérer le transfert de technologie entre eux dans le domaine énergétique, d'encourager la recherche en matière d'énergies nouvelles et renouvelables et de créer des réseaux régionaux inter-connectés dans le domaine de l'énergie électrique.

La dixième session du COMCEC tenue à Istanbul du 24 au 25 octobre 1994 a prié instamment les Etats Membres et les organes pertinents de l'OCI de prendre les mesures nécessaires à la mise en oeuvre des résolutions de la Première réunion ministérielle et invite les Etats Membres à abriter la Deuxième réunion ministérielle sur l'Energie.

h)- Coopération dans le domaine de l'Infrastructure et des Travaux Pnhlics

La première réunion ministérielle sur l'Infrastructure et les Travaux publics s'est tenue à Istanbul, République de Turquie, du 6 au 9 octobre 1991 en marge de la septième session du Comité Permanent pour la Coopération économique et commerciale (COMCEC).

Notant avec satisfaction que les pays islamiques détiennent un potentiel considérable et des perspectives de coopération dans le domaine de l'infrastructure et des travaux publics aptes à répondre aux besoins actuels et futures des Etats membres de l'OCI.

Notant par ailleurs l'existence des possibilités énormes de coopération entre les pays membres de l'OCI dans le domaine de l'infrastructure et des travaux publics et consciente de la nécessité de poursuivre l'action dans le cadre d'un certain nombre de projets et d'idées soumis par les Etats membres, la réunion ministérielle a, entre autres, invité » kes Etats membres à ne ménager aucun effort pour améliorer leur coopération et a demandé qu'une rubrique séparée du budget soit destinée aux Postes et Télécommunications et à l'infrastructure dans le

cadre des secteurs prioritaires du « Plan d'action visant à renforcer la coopération économique entre les Etats membres. La réunion a de même recommandé de développer les potentialités et les projets existants et traitant du sujet en question dans le système de l'OCI.

La dixième session du COMCEC tenue à Istanbul du 22 au 25 octobre 1994 a :

AYANT PRIS NOTE des résolutions adoptées par la Réunion ministérielle sur l'infrastructure et les travaux publics tenue à Istanbul du 6 au 9 octobre 1991.

A LANCE un appel aux Etats membres et aux organes concernés de l'OCI pour qu'ils prennent les mesures nécessaires à la mise en oeuvre des résolutions de la première réunion des Ministres de l'infrastructure et des Travaux publics des Etats Membres.

A PRIS NOTE aussi de la proposition de la République d'Indonésie d'incorporer dans le Plan d'Action des dispositions relatives à la coopération dans le domaine de l'infrastructure urbaine et du développement rural.

- i)- Coopération dans les domaines de la Main d'oeuvre et la sécurité sociale.

La deuxième réunion du groupe d'experts sur l'Emploi et la Sécurité Sociale tenue à Kuala Lumpur, Malaisie, en octobre 1984, a créé deux Groupes de travail : l'un, pour mettre au point le "Projet d'Accord Bilatéral sur la Sécurité Sociale" et l'autre, le "Projet d'Accord Modèle Bilatéral sur l'Emploi et l'Echange de Main d'Oeuvre". Le Groupe de Travail chargé de la Sécurité Sociale s'est réuni à Amman, Jordanie, en 1985 et a mis au point le projet d'Accord. La réunion du deuxième Groupe de Travail chargé de l'Emploi et de l'Echange de la Main d'oeuvre s'est tenue à Istanbul, Turquie, du 27 au 29 mai 1989 et a mis au point le Projet d'Accord.

Le Secrétariat Général, tout en faisant parvenir aux Etats membres ces rapports du Groupe de Travail sur l'Emploi et l'Echange de Main d'Oeuvre en même temps que le Projet d'Accord, les a informés que les deux Projets d'Accord seront soumis à la Troisième réunion du Groupe d'Experts sur l'Emploi et la Sécurité Sociale pour examen.

La vingt-et-unième Conférence islamique des ministres des Affaires étrangères a exprimé sa satisfaction pour l'offre faite par le gouvernement de la République Arabe d'Egypte d'abriter la réunion du groupe de travail sur l'emploi et l'échange de main d'oeuvre.

Cependant, le Gouvernement de la République arabe d'Egypte a, depuis, informé le Secrétariat général qu'U n'était plus en mesure d'organiser la réunion d'experts sur la main-d'oeuvre et la sécurité sociale.

j)- Coopération dans le domaine du tourisme.

La vingt troisième Conférence islamique des ministres des Affaires étrangères, tenue à Conakry, République de Guinée, du 9 au 13 décembre 1995 a adopté une résolution en vue d'encourager la coopération des Etats membres dans le domaine du tourisme.

La Conférence convaincue que le tourisme est un secteur important du développement économique et de la promotion, des échanges culturels et ainsi que du rapprochement entre les peuples ; la 24^{ème} CIMAE tenue à Jakarta du 9 au 13 décembre 1996 a rappelé que le tourisme est un secteur prioritaire de coopération dans le Plan d'action et a demandé au Secrétaire général de convoquer dans les meilleurs délais une réunion d'experts dans le domaine du tourisme dans le cadre du COMCEC et du Plan d'action visant à renforcer la coopération économique et commerciale entre les Etats membres de l'OIC.

La Conférence a également recommandé aux Etats membres de coopérer dans les domaines ci-après :

élaboration d'articles de publicité et de promotion dans différentes langues,

organisation de semaines touristiques et des expositions populaires dans le monde islamique,

produire des films sur les importants monuments historiques dans les pays islamiques, avec circulation - échange,

organisation de voyages collectifs entre les Etats islamiques, en vue de consolider les liens entre les peuples de ces pays,

encouragement des investissements touristiques dans les pays islamiques, et orientation des investisseurs vers la réalisation de projets dans ces pays,

établissement de contactrtouristiques entre les bureaux d'études spécialisés dans le domaine touristique dans les Etats islamiques.

Le Secrétariat général a communiqué cette résolution aux Etats membres les invitant à la mettre en oeuvre et à l'en informer.

k)- Coopération Technique entre les Etats Membres de l'OCI.

La première réunion ministérielle sur la "Coopération Technique" s'est tenue en même temps que la sixième session du Comité Permanent pour la Coopération Economique et Commerciale (COMCEC) à Istanbul, République de Turquie, du 7 au 10 octobre 1990. Cinq réunions des points focaux nationaux des Etats membres sur la coopération technique ont été organisées à Istanbul, entre 1990 et 1994 grâce au financement du gouvernement de la République de Turquie.

Ces réunions ont examiné l'état de la coopération technique entre les Etats membres et ont adopté des recommandations en vue de renforcer cette coopération. Les réunions ont insisté sur la nécessité de renforcer les capacités administratives et financières des points focaux nationaux de coopération technique. Durant les contacts bilatéraux, les programmes de coopération ont été actualisés et de nouveaux programmes ont été élaborés.

La vingt-et-unième Conférence islamique des Ministres des Affaires étrangères et la neuvième session du COMCEC ont recommandé le renforcement de la coopération technique entre les Etats membres avec un accent particulier sur la formation dans les domaines économique, culturel et social ainsi qu'en matière de formation des formateurs.

La dixième session du COMCEC tenue à Istanbul du 22 au 25 octobre 1994 a entre autres, :

NOTE avec satisfaction que la réunion des Points Focaux pour la Coopération Technique (FOPTCIC) se tient régulièrement chaque année à Istanbul et remercie la République de Turquie de l'abriter. Elle apprécie également l'appui soutenu apporté par la Turquie et les institutions de l'OCI, telles que la BLD, le CRSEFPI, le CIDC, le CIFTPR et la FISTED qui a largement contribué au succès de ces réunions.

DEMANDE aux Etats membres et aux organes de l'OCI de mettre en oeuvre les Résolutions de la Première Réunion ministérielle sur la Coopération Technique tenue du 7 au 10 octobre 1990 à Istanbul.

NOTE avec satisfaction que la cinquième réunion des Points focaux pour la coopération technique s'est tenue du 13 au 16 mai 1994 à Istanbul.

II. ETAT DE LA SIGNATURE ET RATIFICATION DES STATUS ET ACCORDS

Le Secrétariat général a soumis à la 12e session du COMCEC et à la 24e CIMAE, tenues respectivement à Istanbul et à Jakarta, en novembre 1996 et décembre de la même année, un compte-rendu sur la signature et la ratification des accords et status suivants approuvés sous les auspices du COMCEC:

- i) Accord général sur la coopération économique, technique et commerciale entre les Etats membres.
- ii) Accord sur la promotion, la protection et la garantie des investissements entre les Etats membres.
- iii) Accord-cadre sur le Système de préférence commerciale entre les Etats membres de l'OIC.
- iv) Accord portant création de la Corporation (société à fonds publique) d'assurance de l'investissement et du crédit à l'exportation.
- v) Statut de l'Union islamique des télécommunications.
- vi) Statut du Conseil islamique de l'aviation civile.

Un tableau figuratif de l'état de la signature et de la ratification des accords et status susmentionnés est inclus dans le présent rapport.

- i)- Accord général sur la coopération économique, technique et commerciale

L'Accord général sur la coopération économique, technique et commerciale avait été approuvé par la 18e CIMAE en 1397H (1977). Cet accord vise à encourager le transfert des capitaux, les investissements, d'échange de données, les expériences acquises, ainsi que les connaissances techniques et technologiques entre les Etats membres, et à faciliter la mise en pratique d'un traitement juste et non discriminatoire entre lesdits pays, en prêtant une attention particulière aux Etats membres les moins développés. A ce jour, l'accord a été signé par 39 pays et ratifié par 27. Il a pris effet à partir du 28 avril 1981.

- ii) Accord sur la promotion, la protection et la garantie des investissements

L'Accord sur la promotion, la protection et la garantie des investissements entre les Etats membres avait été adopté par la 12e CIMAE en 1401H (1981). Il établissait les principes de base pour la promotion du transfert des capitaux entre les Etats membres et la

protection de leurs investissements contre les risques commerciaux, tout en garantissant le transfert des capitaux et de leurs recettes vers l'étranger. A ce jour, cet accord a été signé par 24 Etats membres et ratifié par 17. Ayant été ratifié par plus de dix (10) pays, l'accord est entré en vigueur en février 1988.

iii) Accord-cadre sur le Système de préférence commerciale

Vingt Etats membres ont, jusqu'à ce jour, signé l'Accord-cadre, y compris les deux qui l'avaient signé lors de la 12e session du COMEC. Cinq Etats membres l'ont jusqu'ici ratifié. Il est besoin que dix Etats membres, au moins, ratifient l'Accord pour qu'il puisse entrer en vigueur.

Lors de sa 9e session, le COMEC a demandé qu Secréariat général de l'OCI de contacter les Etats membres pour accélérer les formalités de leur adhésion à l'Accord-cadre. Il a invité tous les Etats membres à commencer l'échange, bilatéralement ou à travers le COMCEC, de leurs listes respectives des concessions proposées, et à entreprendre des consultations officielles à cet égard, comme prélude à des négociations ou concessions futures.

iv) Accord portant création de la Corporation islamique d'assurance des investissements et du crédit à l'exportation

Cette compagnie islamique d'assurance des investissements et du crédit à l'exportation est entrée en vigueur depuis le 21 juillet 1995. Elle a commencé de fonctionner en tant qu'institution subsidiaire sous les auspices de la BID.

L'Accord portant création de la Corporation islamique d'assurance et du crédit à l'exportation a, jusqu'à présent, été signé par 31 Etats membres et ratifié par 18.

v) Statut de l'Union des télécommunications des Etats islamique» (UTEI) anglais: ISTIK

Le Statut de l'Union des télécommunications des Etats islamiques (UTEI) a été approuvé par la 15e CIMAE en 1405H (1984). Le Statut a été signé par 12 et ratifié par 9 Etats membres. Le Statut n'est pas encore entré en vigueur vu l'absence du nombre de ratifications requises.

vi) Statut du Conseil islamique de l'aviation civile

Le Statut du Conseil islamique de l'aviation civile a été signé par 12 Etats membres et ratifié par 4 seulement, ce qui ne suffit pas à le faire entrer en vigueur.

La 12e session du COMCEC a exhorté les Etats membres n'ayant pas encore signé et/ou ratifié les divers status et accords dans le domaine de la coopération économique, arrêtés ou conclus dans le cadre de l'OCI, de ce faire à leur plus proche convenance.

1TJ. ACTIVITES DES ORGANES SUBSIDIAIRES ET INSTITUTIONS SPECIALISEES OU AFFILIEES OEUVRANT POUR LE RENFORCEMENT DE LA COOPERATION ECONOMIQUE ET COMMERCIALE ENTRE LES ETATS MEMBRES:

- a) Centre de recherches statistiques, économiques et commerciales et formation pour les pays islamiques (SESRTCIO. à Ankara)

Le Centre de recherches statistiques, économiques et commerciales et de formation pour les pays islamiques (SESRTCIC) avait été fondé à Ankara, en Turquie, suite à la Résolution n°2/8-E de la CIMAE tenue à Tripoli en mai 1977. Le Centre, qui est plus connu sous le nom de Centre d'Ankara, est entré en fonction à partir du 1^{er} juin 1978 en tant qu'organe subsidiaire de l'OCI.

Le Centre a beaucoup oeuvré pour la mise en application de plusieurs des dispositions du Plan d'action de l'OCI destiné à renforcer la coopération économique entre les Etats membres, adopté conjointement à la Déclaration historique de Makkah sur l'Action islamique commune, par la 3e Conférence islamique au Sommet, tenue en janvier 1981. Il a également été associé au travail technique relatif à la mise en oeuvre de la résolution du 6e Sommet islamique, adoptée à Dakar, en 1991, sur l'élaboration d'une Nouvelle stratégie pour le renforcement de la coopération économique. Par ailleurs, le Centre a entrepris la préparation du Plan d'action révisé de l'OCI sur le renforcement de la coopération économique et commerciale.

En sus de l'exécution des activités régulières dont il est chargé, le Centre s'attèle à la tâche ardue qui consiste à préparer et présenter des documents d'arrière-plan et des rapports aux réunions de l'OCI qui se tiennent tous les ans, à des niveaux différents, pour traiter des domaines économiques ou portant sur la coopération technique.

- b) Centre islamique pour le développement du commerce (CIDC) (anglais:

Les activités du Centre islamique pour le développement du commerce (CIDC) peuvent être vaguement catégorisées sous les titres ci-après: (a) élaboration de diverses études dans le domaine de la promotion du commerce entre les pays islamiques et sur les incidences des différents développements dans le monde islamique sur l'économie de chaque Etat membre de l'OCI; (b) organisation de divers stages de formation, séminaires et ateliers de travail; (c) activités visant la promotion du

commerce, comme l'organisation de foires commerciales islamiques et la mise en place de réseaux d'informations commerciales; (d) émettre des publications, comme Tijaria (le magazine trimestriel du CIDC sur le commerce inter-islamique et international), le Guide des exportateurs de l'OCI et la Liste des experts en matière de commerce international dans les Etats membres de l'OCI; et (e) assistance technique aux Etats membres.

Le programme de travail du Centre pour 1996/97, soumis à la 6e session de l'Assemblée générale du CIDC comporte des détails sur ledit programme pour l'année susréférénciée.

c) Institut islamique de technologie (IIT) à Dhaka

L'Institut islamique de technologie a reçu pour mandat d'aider à développer les ressources humaines immenses des Etats membres et de former la main d'oeuvre technique au niveau international requis pour le développement industriel, économique et social de la Oummah. Pour réaliser cet objectif, l'Institut organise des stages technologiques et d'ingénierie dans les domaines mécanique, électrique et électronique ainsi que des programmes de formation des instructeurs ainsi que d'autres stages internatinaux plus courts, des ateliers et des éminaires, comme il mène des recherches.

L'Institut a clôturé avec succès, le 10 septembre 1996, sa dixième année académique (1995-96) par la tenue de sa 10e cérémonie de remise des diplômes. Un total de 186 étudiants des différents Etats membres de l'OCI ont reçu leurs certificats et diplômes, tandis que 140 autres ont été admis dans des classes supérieures.

Pendant l'année académique en cours, la 11e en l'occurrence, 1996-97,21 Etats membres ont désigné 837 candidats pour divers stages. En raison de l'insuffisance des dortoirs, seuls 374 étudiants ont pu être sélectionnés pour un nombre limité de spécialisations et de stages dont 273 sont effectivement venus pour se faire inscrire.

Dans le cadre de ses activités, l'Institut organise également, tout au long de l'année, de courts stages internationaux ainsi que des ateliers de travail et des séminaires pour le rehaussement des aptitudes et la mise à jour des connaissances techniques au profit du personnel de divers bureaux, institutions pédagogiques et industries des Etats membres. Cet an-ci, l'Institut a organisé avec succès quatre séminaires de ce genre.

En sa qualité de Point focal de l'OCI dans le domaine prioritaire pour le développement des ressources humaines dans le cadre de la Coopération OCI-ONU, l'IIT travaille sur plusieurs projets en consultation avec les agences concernées du Système des Nations-Unies. Les détails et la

situation de ces diverses activités figurent dans les rapports d'activités exhaustifs du Directeur-général publiés, de temps à autre, par l'Institut

Banque islamique de développement (BID). à Djéddah

La Banque islamique de développement a toujours eu des rapports de travail étroits avec les autres agences spécialisées, et organes subsidiaires et affiliés de l'OIC. La relation de travail couvre des domaines comme l'échange de données et d'informations, l'élaboration d'études communes ainsi que des réunions et des missions consistant à faire partie de comités ad hoc, etc. Dans ce contexte, la BID et ces institutions ont poursuivi leur coopération en 1416H.

Le Réseau de systèmes d'informations de l'OIC (OICIS-NET) constitue un autre projet majeur entrepris par la BID/IIRF sous les auspices aussi bien du COMCEC que du COMSTECH. Ce réseau vise à faciliter la collecte et la dissémination des informations entre les pays membres de l'OIC et ses organisations spécialisées en liant ensemble les points focaux nationaux, régionaux et sectoriels spécialisés dans les différents secteurs ou domaines ciblés. Le Réseau est en train d'être mis en place à travers un Projet pilote où neuf pays membres sont couverts par leurs centres focaux nationaux. Des réunions de coordination entre les points focaux se tiennent pour examiner les démarches pratiques dans la mise en oeuvre du projet compte-tenu des secteurs prioritaires, surtout le commerce.

A la demande des divers organes de l'OIC, la BID prépare et finalise divers statuts/accords/projets dans le domaine de la coopération économique entre les Etats membres de l'OIC. Le plus récent parmi ceux-là a été le statut de la Corporation islamique pour l'assurance des investissements et du crédit à l'exportation (anglais: ICIEC). La BID fournit, par ailleurs, de l'assistance technique dans l'organisation réussie de maintes activités entreprises par les diverses institutions sous l'égide de l'OIC.

Chambre islamique de commerce et d'industrie (anglais: ICCT). à Karachi

La Chambre islamique du commerce et de l'industrie (CICI) poursuit toujours son programme de coopération économique et commerciale entre les secteurs privés des Etats membres de l'OIC. Dans ce contexte, elle met à exécution divers projets et programmes tracés dans le cadre de son Plan d'action triennal (1995-97). Ce Plan d'action avait été arrêté selon les lignes directrices du renforcement de la coopération économique entre les pays membres, tel que le souligne le Plan d'action de l'OIC.

Depuis 1995, la CICI poursuit énergiquement son programme pour le secteur privé et a tenu trois réunions pour ce secteur en Turquie (1994),

Annexe VI à OIC/COMCEC-FC/13-97/REP

en Egypte (1995) et en Indonésie (1996). Les recommandations de ces réunions ont été soumises aux 10e, 11e et 12e sessions du COMCEC pour examen. Les Réunions du secteur privé se sont avérées comme étant un forum utile aux entreprises et représentent des institutions financières pour y discuter des perspectives futures de la coopération et trouver de nouveaux marchés à leurs produits.

Dans le but de promouvoir l'interaction entre les hommes d'affaires des pays islamiques, la CICI a envoyé des délégations économiques à certains pays africains. La première de ces délégations s'est rendue au Niger, au Bourkina Faso et au Mali; la deuxième a visité la Guinée, la Gambie, le Sierra Leone et le Sénégal. La troisième délégation fera le tour de certaines républiques centre asiatiques.

La CICI s'associe également à l'organisation de foires commerciales avec le Centre islamique pour le développement du commerce (CIDC). Elle organise, par ailleurs, de petites expositions en marge des réunions du secteur privé.

Dans le cadre des services qu'elle rend aux chambres qui en sont membres, la CICI exécute un programme qui consiste à organiser des séminaires et des ateliers de travail. Le premier de ces séminaires, sur les services de support aux petites et moyennes entreprises, a été mené à bien conjointement avec la Banque islamique de développement, à Karachi, en décembre 1996. Le deuxième séminaire est prévu au Mali au bénéfice des pays de la francophonie, plus tard cette année.

A cette époque d'évolution rapide de la technologie de l'Information, la Chambre islamique s'efforce de créer une base de donnée bien intégrée contenant des informations sur les pays membres de l'OIC, avec force détails sur les activités commerciales, l'économie, l'industrie, les foires de commerce et d'autres renseignements pertinents.

f) Association internationale des banques islamiques (AIBI). Djéddah

Les objectifs principaux de l'Association internationale des banques islamiques sont les suivants: i) promouvoir la philosophie et les principes de la discipline bancaire islamique; ii) établir les paramètres de la coopération et la coordination entre les banques islamiques et aussi entre les banques centrales islamiques; et iii) maintenir une base de données sur toutes les institutions financières islamiques.

Parmi les activités importantes entreprises par l'AOBI, nous pouvons citer :

Un guide annuel des banques et institutions financières islamiques;

Annexe VI à OIC/COMCEC-FC/13-97/REP

Un sommaire mensuel, dans le domaine de l'Information, sur les questions financières et économiques courantes; et

Un sommaire mensuel, dans le domaine de l'Education, sur l'économie islamique.

g) Organisation de l'Association islamique des armateurs (OAIA). Djéddah

En application de la résolution de la CIMAE demandant à l'OAIA de créer une compagnie islamique de navigation, l'étude de faisabilité requise a été élaborée, discutée et approuvée par les membres de l'OAIA.

Le Secrétariat général de l'OCI a écrit au Ministère des affaires étrangères du Royaume d'Arabie Saoudite pour lui faire part du désir des membres que le siège de la compagnie fût à Djéddah. Les démarches définitives entreprises jusqu'ici pour la création de cette compagnie seront discutées à la session de l'Assemblée générale de l'OAIA devant se tenir à Téhéran en novembre prochain.

Une étude a été menée sur la création d'un Centre d'information coopératif au Secrétariat général de l'OAIA dans le domaine du transport maritime. L'appel d'offres pour les équipements requis a été lancé à tous les Etats membres et les réponses sont attendues.

Il existe une étude sur la fondation d'un club islamique des P & I. Cette question avait été discutée lors de la 16e réunion du Comité exécutif et de la 10e session de l'Assemblée générale de l'OAIA tenue à Djéddah du 5 au 7 novembre 1996. Les Lignes maritimes de la République islamique d'Iran financeraient et entreprendraient une étude à cet égard en collaboration avec les Clubs internationaux de P & I bien connus et la soumettront à la prochaine réunion pour examen et décision appropriée.

L'OAIA est supposée discutée, à une étape ultérieure, certains projets tels que la création d'une Société islamique de classification, l'idée de lier le monde islamique à certaines voies maritimes régulières, etc.

L'un des problèmes qui se dressent souvent, surtout pour les organes subsidiaires de l'OCI est le défaut de paiement des cotisations par un nombre important d'Etats membres. Le 7e Sommet islamique a "exhorté ces Etats membres à honorer leurs cotisations régulières **aux** budgets de ces organes et à régler leurs arriérés à leur plus proche convenance étant donné les difficultés financières actuelles auxquelles ces organes se trouvent confrontés et qui les empêchent de s'acquitter de leurs responsabilités, voire menacent leur existence même.

Un sommaire mensuel, dans le domaine de l'Information, sur les questions financières et économiques courantes; et

Un sommaire mensuel, dans le domaine de l'Education, sur l'économie islamique.

g) Organisation de l'Association islamique des armateurs (OAIA). Djéddah

En application de la résolution de la CIMAE demandant à l'OAIA de créer une compagnie islamique de navigation, l'étude de faisabilité requise a été élaborée, discutée et approuvée par les membres de l'OAIA.

Le Secrétariat général de l'OCI a écrit au Ministère des affaires étrangères du Royaume d'Arabie Saoudite pour lui faire part du désir des membres que le siège de la compagnie fût à Djéddah. Les démarches définitives entreprises jusqu'ici pour la création de cette compagnie seront discutées à la session de l'Assemblée générale de l'OAIA devant se tenir à Téhéran en novembre prochain.

Une étude a été menée sur la création d'un Centre d'information coopératif au Secrétariat général de l'OAIA dans le domaine du transport maritime. L'appel d'offres pour les équipements requis a été lancé à tous les Etats membres et les réponses sont attendues.

Il existe une étude sur la fondation d'un club islamique des P & I. Cette question avait été discutée lors de la 16e réunion du Comité exécutif et de la 10e session de l'Assemblée générale de l'OAIA tenue à Djéddah du 5 au 7 novembre 1996. Les Lignes maritimes de la République islamique d'Iran financeraient et entreprendraient une étude à cet égard en collaboration avec les Clubs internationaux de P & I bien connus et la soumettront à la prochaine réunion pour examen et décision appropriée.

L'OAIA est supposée discutée, à une étape ultérieure, certains projets tels que la création d'une Société islamique de classification, l'idée de lier le monde islamique à certaines voies maritimes régulières, etc.

L'un des problèmes qui se dressent souvent, surtout pour les organes subsidiaires de l'OCI est le défaut de paiement des cotisations par un nombre important d'Etats membres. Le 7e Sommet islamique a "exhorté ces Etats membres à honorer leurs cotisations régulières aux budgets de ces organes et à régler leurs arriérés à leur plus proche convenance étant donné les difficultés financières actuelles auxquelles ces organes se trouvent confrontés et qui les empêchent de s'acquitter de leurs responsabilités, voire menacent leur existence même.

VII

**EXAMEN DE LA MISE EN OEUVRE DU PLAN D'ACTION
DE L'OCI POUR LE RENFORCEMENT DE LA
COOPÉRATION ÉCONOMIQUE ENTRE
LES ÉTATS MEMBRES**

**Treizième Réunion du Comité de suivi
du COMCEC**

(Ankara, 10-12 mai 1997)

**EXAMEN DE LA MISE EN OEUVRE DU PLAN D'ACTION
DE L'OCI POUR LE RENFORCEMENT DE LA
COOPÉRATION ÉCONOMIQUE ENTRE
LES ÉTATS MEMBRES**

**Treizième réunion du Comité de suivi
du COMCEC**

(Ankara, 10-12 mai 1997)

L'examen de l'état de la mise en oeuvre du Plan d'Action de l'OCI visant au renforcement de la coopération économique et commerciale entre les États membres de l'OCI a été entrepris dans ce document sous les rubriques suivantes :

- a)- Informations de base sur le Plan d'Action et
- b)- Mise en oeuvre des activités conformément au Plan d'Action et aux résolutions du COMCEC.

ARRIERE PLAN :

Le sixième Sommet islamique avait chargé le COMCEC d'élaborer et de mettre en oeuvre une nouvelle Stratégie pour le Plan d'Action visant au renforcement de la coopération économique et commerciale entre les États membres de l'OCI en tenant compte des changements intervenus dans le monde depuis l'adoption du Plan d'Action en 1981. Après une série de réunions organisées sous l'égide du COMCEC, un plan révisé avait été élaboré et approuvé en octobre 1994 par la 10ème session du COMCEC, puis adopté par la septième Conférence islamique au Sommet tenue du 13 au 15 décembre 1994, à Casablanca, Royaume du Maroc. Le mécanisme de suivi et de mise en oeuvre du Plan d'Action précise qu'un point permanent sera inscrit à l'ordre du jour des sessions annuelles du COMCEC sous le titre : « Etude de la mise en oeuvre du Plan d'Action ».

Annexe VII à OIC/COMCEC-FC/13-97/REP

La septième Conférence islamique au Sommet a, entre autres, noté que la Stratégie de coopération économique adoptée par le COMCEC favorise la coopération entre les sous-groupes des Etats membres et repose sur des principes qui mettent l'accent sur le développement du secteur privé, la libéralisation économique, l'intégration dans le monde économique, le respect des structures économiques, politiques, juridiques et constitutionnelles des Etats membres et de leurs engagements internationaux. Elle a également noté que le Plan d'Action est un document de politique générale flexible et susceptible d'amélioration au cours de sa mise en oeuvre comme le précise du reste les dispositions de son Chapitre sur le suivi et la mise en oeuvre. Le Sommet a souligné la nécessité de mettre rapidement en oeuvre le Plan d'Action, et a lancé un appel aux Etats membres pour accueillir les réunions inter-sectorielles du Groupe d'Experts prévues dans le Chapitre du Suivi et de la mise en oeuvre du Plan d'Action.

La dixième session du COMCEC a convenu qu'un point sur la situation économique du monde sera inscrit à l'ordre du jour de chacune des prochaines sessions du COMCEC en vue de favoriser l'échange de vues entre les divers délégués. Ainsi, « les implications, pour le commerce extérieur des Etats membres, des négociations commerciales de l'Uruguay Round et de l'Organisation Mondiale du Commerce, a été le thème retenu pour échanges de vues lors de la onzième session du COMCEC. Le thème à débattre pour la douzième session du COMCEC était »l'expérience des Etats membres de l'OCI en matière de privatisation » tandis que celui retenu pour la treizième session est « les implications des groupements économiques régionaux en particulier l'Union Européenne, pour les économies des Etats membres».

S'agissant des modalités de la mise en oeuvre du Plan d'Action, la onzième session du COMCEC a fait sienne la proposition de la onzième réunion du Comité de suivi du COMCEC soulignant qu'au lieu de tenir une réunion inter-sectorielle pour démarrer la mise en oeuvre du Plan d'Action, il serait plus pratique de tenir plus d'une réunion afin de se pencher sur une question donnée ou sur un nombre de questions ayant des points communs et dégagés selon les priorités. Le Comité a invité tous les Etats membres à accueillir les réunions sectorielles et inter-sectorielles.

La onzième session du COMCEC a également apprécié l'offre faite par la République Arabe d'Egypte d'accueillir les deux réunions du Groupe d'Experts sur le Transport et les Communications d'une part et sur l'Alimentation, l'Agriculture et le Développement Rural d'autre part Elle a également salué l'offre faite par la République islamique du Pakistan d'accueillir une réunion sectorielle s'inscrivant dans le cadre de la mise en oeuvre du Plan d'Action.

La douzième session du COMCEC (12- 15 novembre 1996 à Istanbul) a réitéré l'appel lancé aux Etats membres d'accueillir les réunions du Groupe d'Experts. Le Gouvernement de la République de Turquie a offert d'accueillir la réunion du Groupe d'experts sur la monnaie, les opérations bancaires et le mouvement des capitaux. Le COMCEC a également salué l'offre du Gouvernement du Sénégal d'organiser en collaboration avec le Secrétariat général de l'OCI, le Bureau de

coordination du COMCEC et la BID, un atelier sur le Plan d'Action à l'intention des Pays Africains.

La douzième session du COMCEC a exhorté les Etats membres participant à la réunion ministérielle de l'Organisation Mondiale du Commerce (Singapour 9-13 décembre 1996) de mener les consultations nécessaires au cours d'une réunion regroupant leurs délégations en vue de coordonner leurs positions sur les thèmes en questions. Elle a ensuite demandé au Secrétariat général de l'OIC, au Bureau de coordination du COMCEC et à la BID de proposer à la treizième session du Comité de suivi du COMCEC, un mécanisme pouvant faciliter les consultations entre les Etats membres dans le cadre de l'Action visant à uniformiser leurs positions lors des prochaines réunions de l'Organisation Mondiale du Commerce.

Activités menées dans le cadre de la mise en oeuvre

Les diverses activités menées dans le cadre de la mise en oeuvre du Plan d'action et les autres décisions du COMCEC y relatives se résument comme suit:

La Troisième réunion ministérielle de l'OIC sur les Postes et télécommunications s'est tenue à Téhéran, République Islamique d'Iran, du 8 au 11 juillet 1996. Une résolution comportant 25 points a été adoptée par la réunion, identifiant les domaines de coopération et formulant des demandes et des recommandations spécifiques concernant les actions requises de la part des Etats membres dans le but d'accroître la coopération entre eux dans le domaine des postes et télécommunications. Les actions importantes suggérées par la réunion comprennent la création d'une Banque de données sur les experts en matière de postes et de télécommunications au sein des pays membres de l'OICIS-NET; la définition d'un mécanisme devant permettre aux Etats membres de bénéficier des études et recherches déjà entreprises par les autres Etats membres dans le domaine des PTT; l'élaboration d'une liste à jour des activités de coopération technique et de formation au niveau des Etats membres; le recensement des besoins et potentialités spécifiques des Etats membres ainsi que des idées et propositions de projets pouvant être implantés dans le cadre des activités; et l'exhortation au lancement de projets conjoints de développement et de fabrication d'équipements de télécommunications.

La réunion a décidé de mettre sur pied un Comité de suivi pour surveiller la mise en application des résolutions de la Troisième Réunion ministérielle de l'OIC sur les postes et télécommunications. Elle a également décidé que des réunions de groupes d'experts ainsi que des séminaires et des symposiums dans le domaine de la coopération en matière des Postes et Télécommunications se tiendraient annuellement ne serait-ce qu'au niveau régional notamment avec le secteur privé, il a, par ailleurs, été décidé de tenir une réunion ministérielle sur les PTT une fois tous les trois ans.

Un atelier sur le Plan d'Action à l'intention des pays africains est prévu à Dakar, les 28 et 29 avril 1997, et sera organisé par le Gouvernement de la République

Annexe Vu à OIC/COMCEC-FC/13-97/REP

du Sénégal en collaboration avec le Secrétariat général de l'OCI, la BID et le Bureau de coordination du COMCEC. L'atelier a pour objet la sensibilisation des Etats membres africains aux divers aspects du Plan d'action dont ils pourraient bénéficier. Les documents servant de base aux discussions seront présentés par le Secrétariat général, le SESTRIC (Centre d'Ankara) et la BID. Des recommandations seront faites après des discussions détaillées sur le contenu des trois documents traitant des aspects multiples du Plan d'Action.

La Sixième Foire islamique du commerce s'est tenue avec succès à Jakarta, République d'Indonésie, du 11 au 27 octobre 1997, parallèlement à la Troisième Réunion du secteur privé. La Foire a été organisée, par le CIDC en collaboration avec la Chambre de commerce et d'industrie de l'Indonésie et, avec le concours de la BID et de la Chambre islamique de commerce et d'industrie. La prochaine foire islamique du Commerce, aura lieu au Liban en 1998.

Le Gouvernement de la République islamique d'Iran a accueilli du 14 au 16 janvier 1995, à Téhéran la Quatrième Conférence Ministérielle de l'OCI sur la Sécurité Alimentaire et le Développement Agricole. La réunion a enregistré une participation massive et la Déclaration adoptée par la Conférence souligne la nécessité d'étudier les voies et moyens susceptibles d'accroître la production agricole notamment dans les zones à grandes potentialités et a décidé d'examiner périodiquement la situation de la Sécurité Alimentaire dans tous les Etats membres de l'OCI importateurs de vivres pour leur permettre d'améliorer leur niveau d'auto-suffisance alimentaire.

Elle a également exprimé sa ferme détermination et sa volonté politique d'élargir la coopération entre les Etats membres concernés pour le développement de la sécurité alimentaire et de l'agriculture.

Dans le cadre du suivi de la mise en oeuvre de la résolution adoptée par la 12e session du COMCEC par le Secrétariat général de l'OCI, une réunion des délégations des Etats membres de l'OCI prenant part à la Réunion ministérielle de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) s'est tenue à Singapour l'on de la Réunion ministérielle afin de coordonner leurs positions sur les diverses questions relatives à l'OMC.

A la demande de la 12e session du COMCEC, le Secrétariat général de l'OCI, le Bureau de coordination du COMCEC et la BID préparent une proposition sur la mise en place d'un mécanisme de consultation pour les Etats membres sur les questions afférentes à l'OMC. Cette proposition sera soumise à la 13e Réunion du Comité de suivi du COMCEC pour examen.

Réunions sectorielles des groupes d'experts (RGE)

Le Mécanisme de suivi et de mise en oeuvre du Plan d'action adopté, par le 7e Sommet, prévoit la tenue d'une Réunion de groupe d'experts inter-sectoriel (RGE) pour passer en revue tout ce qui est requis pour la mise à exécution des

Annexe VII à OIC/COMCEC-FC/13-97/REP

dispositions du Plan d'action relatives à chaque secteur ou domaine de coopération. Il prévoit également la formulation de propositions, partout où cela s'avère nécessaire, en vue de renforcer la coopération dans ce domaine. Lors de la 11^e session du COMCEC, il a été recommandé qu'au lieu de tenir une RGE inter-sectorielle, il serait plus pratique d'en organiser plusieurs pour traiter soit d'un domaine, soit d'un certain nombre de domaines inter-dépendants, sur une base prioritaire.

Des appels ont été lancés à toutes les réunions ultérieures du COMCEC ainsi qu'à la Conférence islamique des ministres des affaires étrangères (C1MAE) pour accueillir ces réunions de groupes d'experts. Le Gouvernement de la République Arabe d'Egypte s'est offert d'accueillir deux de ces réunions (sur l'Agriculture, l'alimentation et le développement rural ainsi que sur les Transports et communications). Toutes les dispositions nécessaires ont été prises et les documents de travail préparés par le Centre d'Ankara ont été envoyés aux Etats membres. Néanmoins, ces réunions ont été ajournées à la demande du Gouvernement hôte. De nouvelles dates ne sont pas encore fixées. Le Secrétariat général suit cette question avec le Gouvernement de la République arabe d'Egypte.

A la 11^e session du COMEC (1995), le Gouvernement de la République islamique du Pakistan a offert d'accueillir une RGE. Le Secrétariat général suit cette affaire avec le Gouvernement pakistanais en vue de prendre toutes les dispositions nécessaires à ce sujet. Jusqu'ici le Secrétariat général n'a pas reçu notification de la date et du lieu retenus pour la tenue de cette réunion.

Lors de la 12^e session du COMCEC (1996), le Gouvernement de la République de Turquie a offert d'accueillir la RGE sur la Monnaie, les Opérations bancaires et le mouvement des capitaux. Le Secrétariat général est en contact avec le Gouvernement hôte pour en fixer les dates.

VIII

**RAPPORT DU SÉMINAIRE
SUR LE PLAN D'ACTION DE L'OCI
ET LES PAYS MEMBRES AFRICAINS**

**Treizième Réunion du Comité de suivi
du COMCEC**

(Ankara, 10-12 mai 1997)

Original : Français

RAPPORT DU SÉMINAIRE
SUR LE PLAN D'ACTION DE L'OICI
ET LES PAYS MEMBRES AFRICAINS

Le Séminaire atelier sur le Plan d'Action de l'Organisation de la conférence Islamique (OCI) et les pays africains membres, organisé conjointement par la Banque islamique de Développement (BXD) et le Sénégal, s'est tenu les 28 et 29 Avril 1997 & Dakar (Sénégal).

Le Séminaire a enregistré la participation des pays ci-après Bénin, Cameroun, Gabon, Gambie, Guinée, Mali et Sénégal ainsi que des représentants de l'OICI, de la BXD, du Bureau de coordination du Comité permanent pour la Coopération économique et Commerciale (COMCEC), du Centre de Recherches Statistiques, économiques et sociales et de Formation pour les pays islamiques (CRSKSFPX ou Centre d'Ankara) et du Centre islamique pour le développement du commerce (CIDC) de Casablanca (voir liste des participants en annexe).

La séance solennelle d'ouverture a été présidée par Son Excellence Monsieur Moustapha NIASSE, Ministre d'Etat, Ministre des Affaires étrangères et des Sénégalais de l'Extérieur. Après la lecture de versets du Saint Coran, le Séminaire a entendu, au cours de cette cérémonie, les allocutions des représentants de l'OICI, de la BID et du Ministre d'Etat.

Dans son discours, Son Excellence Monsieur Motaher HUSSEIN, Ambassadeur, Directeur des Affaires économiques a transmis le message de remerciement du Secrétaire Général de l'OICI, le Docteur Azzedine Laraki, à l'endroit des Autorités sénégalaises et de la Banque Islamique de Développement pour leur heureuse collaboration. Il a formé le voeu pour la réussite du Séminaire. il a ensuite mis l'accent sur l'importance du Plan d'Action pour la promotion de la Coopération entre Etats membres et a exprimé la conviction que

le présent séminaire réussira à sensibiliser davantage les Etats membres et à accélérer sa mise en oeuvre.

Dans son adresse aux séminaristes le représentant de la BID, M. Marwan SEIFEDDINE, Directeur du Bureau Régional de Rabat a remercié le Gouvernement du Sénégal pour l'initiative louable qu'il a prise en organisant cette rencontre. Il a exprimé la volonté de son institution de ne ménager aucun effort pour soutenir toute action visant la mise en oeuvre du Plan d'Action.

Prenant la parole, le Ministre d'Etat, Ministre des Affaires étrangères et des Sénégalais de l'Extérieur a, au nom du Chef de l'Etat, le Président Abdou DIOUF et de son gouvernement, remercié, l'OCI et la BID dont le concours précieux a permis la tenue de ce Séminaire. Aux pays participants, il a exprimé ses vifs remerciements avant de leur souhaiter la bienvenue en terre sénégalaise.

Le Ministre d'Etat a ensuite fait la genèse du Plan d'Action dont la conception est partie de la nécessité de mieux intégrer les économies des pays membres de l'OCI. Ce Plan d'Action, revu, a été élaboré sous la direction éclairée de la Turquie qui préside le COMCEC.

Il a également souligné certains des objectifs du Plan, à savoir :

- la garantie de la sécurité alimentaire
- l'accroissement et la diversification des productions et
- l'accroissement des flux de ressources financières entre les pays islamiques.

Les thèmes qui seront abordés pendant la rencontre révéleront aux participants, selon le Ministre d'Etat, toute la portée du Plan. Pour terminer, il a émis l'espoir que les conclusions des travaux aboutiront au renforcement de la coopération entre les Etats de l'OCI au grand profit de la Oummah.

Annexe VIII à OIC/COMCEC-FC/13-97/REP

Dirigé par son excellence Monsieur Cheikh SYLLA, Ambassadeur, Directeur des organisations Internationales, du Ministère des Affaires étrangères et des sénégalais de l'Extérieur, l'atelier a débuté par l'adoption de l'ordre du jour et le choix du Bénin comme rapporteur du Séminaire.

Le premier thème intitulé "le rôle de l'OCI et de ses institutions dans le renforcement de la Coopération économique entre les Etats membres" a été présenté par son Excellence Monsieur M. Motaher HUSSEIN, Ambassadeur, Directeur des Affaires économiques au Secrétariat Général de l'OCI.

Dans sa présentation l'Ambassadeur a mis l'accent sur l'évolution de la nature et du degré de l'engagement de l'OCI et de ses organes dans la promotion de la coopération économique entre Etats membres et la mise en oeuvre du Plan d'Action.

Il a résumé les activités de l'OCI dans les domaines clés allant du développement d'un cadre institutionnel de coopération entre Etats membres à la promotion du secteur privé dans le monde islamique. Il a aussi attiré l'attention des participants sur les difficultés et les entraves à la réalisation des objectifs et la mise en oeuvre du Plan d'Action. Il a demandé aux séminaristes de se prononcer sur les moyens pratiques aptes à surmonter ces problèmes.

Mention a également été faite, de l'initiative de son Excellence le Dr Ezzedine LARAKI, nouveau Secrétaire Général de l'OCI visant l'élaboration d'un plan quadriennal des activités du Secrétariat Général et de ses organes subsidiaires dans le domaine économique. La nouvelle approche du nouveau Secrétaire Général, relative au concept de coopération économique intra-islamique à deux niveaux a été également discutée.

Dans les débats qui ont suivi la présentation du thème, l'accent a été mis sur :

- le rôle du secteur privé dans la promotion économique en général et la mise en oeuvre du Plan d'Action en particulier.

- l'importance des échanges de données économiques et sociales entre pays membres d'une part et pays membres et institutions de l'OIC d'autre part.

- La nécessité de fonder la coopération économique sur la complémentarité des économies et la formation de groupes régionaux et sous-régionaux.

Pour favoriser la fréquence des rencontres entre experts en vue de vulgariser les divers aspects du Plan d'Action, le Séminaire a exprimé la nécessité de minorer les coûts d'organisation des réunions pour les pays hôtes.

A cet égard le séminaire a pris note avec intérêt de l'information fournie par le représentant du Bureau de coordination du COMCSC de l'organisation en Turquie d'une réunion sectorielle des experts sur la monnaie, la Banque et les flux de capitaux au mois de Septembre 1997.

Le représentant du CIDC M. Zine El Abidine HOUKI a développé le thème du "Rôle des échanges commerciaux pour le renforcement de la coopération entre les Etats membres". Dans ce cadre, il a mis l'accent :

1. sur l'importance de l'information commerciale et informé les participants à propos des bases de données mises au point par le Centre.

2. Sur les rencontres d'hommes d'affaires qu'organise le CIDC à l'occasion aussi bien de la Foire Islamique que des ateliers offre/demande sectoriels.

3. Sur les facilités aux échanges que prévoit l'Accord Cadre sur les Préférences Commerciales

Ensuite le représentant du CRSEFPI (Ankara) M. Abdel Rahman Zein el ABDIN, Directeur de recherche a présenté le document intitulé " le Plan d'Action de l'OCI et les pays membres africains : une approche de mise en oeuvre".

Après avoir souligné le principal objectif du Plan d'Action, M. zein el ABDIN a mis l'accent sur certains points très importants de la stratégie et du Plan d'Action, à savoir la nécessité de poursuivre une politique d'économie de marché et de consolidation du rôle du secteur privé, l'encouragement de la coopération entre les sous-ensembles et les régions regroupant un nombre réduit de pays membres et la libre adhésion aux projets d'actions communes.

Le présentateur a ensuite émis des suggestions sur la meilleure voie à suivre par les Etats africains membres pour la mise en oeuvre du Plan d'Action. A cet égard il a souligné l'importance de trois questions fondamentales qui constituent de véritables problèmes pour beaucoup de pays membres : le financement, les données d'informations et le savoir faire.

Dans les débats qui ont suivi, l'accent a été mis une fois encore sur l'engagement du secteur privé dans la mise en oeuvre du Plan d'Action. En outre, il a été souligné l'importance de la circulation de l'information entre les pays membres pour une meilleure connaissance des potentialités des uns et des autres.

La nécessité d'informer le secteur privé des résolutions des différentes instances de l'OCI a été également mis en exergue. A ce sujet, le rôle de la Chambre Islamique du Commerce et de l'Industrie (CTCI) comme intermédiaire entre OCX et secteur privé a été souhaité par les séminaristes.

Certains problèmes relatifs à la mise en oeuvre du Plan d'Action ont été abordés. Parmi eux, il convient de retenir celui qui a trait au transport maritime ainsi que celui de la compatibilité entre les accords de l'Organisation mondiale, du Commerce et le système préférentiel entre les pays membres de l'OCI.

Les représentants de la BID, dans leurs interventions ont parlé de la contribution de la Banque au développement de la coopération entre les Etats membres. Ils ont ainsi exposé les différents modes de financement des projets en exécution ainsi que leurs mécanismes.

Ils ont également donné un aperçu sur les interventions de la Banque dans le domaine du financement du commerce extérieur, notamment dans le cadre du système de financement à long terme des exportations mis au point en application des recommandations du COMCEC.

Par ailleurs, l'accent a été mis sur les structures et les projets mis en place par la BID en faveur du renforcement de la coopération entre les Etats membres.

Ils ont souligné que les financements de la Banque ne se limitaient pas aux projets rentables, ils s'étendent à tous les aspects de la défense des intérêts de la oummah : formation, recherche, actions humanitaires, solidarité en faveur des peuples islamiques en détresse, lutte contre la pauvreté etc...

Ils ont en outre, défini les objectifs, fonctions et pouvoirs de la BID et ont, à ce propos, affirmé que la Banque est un instrument destiné à la promotion du développement économique et au progrès social des pays membres et des communautés islamiques conformément aux principes de la charia. A ce titre, elle se veut une institution au service de la coopération entre Etats membres.

Parlant de la promotion de la coopération entre pays membres, ils ont montré que cet aspect constitue un axe fondamental de la stratégie de la Banque à moyen terme. Cette vocation de la BID passe par le renforcement de l'intégration régionale, l'accroissement du volume du commerce intra-islamique et la coopération financière et technique.

Au cours des débats, les participants représentant le secteur privé sénégalais, tout en reconnaissant le rôle positif de la BID ont fait observer que leur secteur ne bénéficie pas encore de ses financements et que les procédures de la Banque sont en général longues et difficiles. Ils ont également noté les difficultés du secteur privé des pays membres de BID à s'informer des voies de saisine de la Banque et de mise en place des garanties qu'elle requiert.

Par ailleurs, ils ont souligné la nécessité, pour la BID, d'oeuvrer en faveur des rôles de la femme et du secteur informel qui occupent une place importante dans le développement économique des pays membres.

A la lumière de ces débats, le Séminaire a fait les recommandations suivantes :

1^o/ - Demander aux pays membres de réfléchir sur les voies et moyens de faciliter les réunions sectorielles d'experts afin d'accélérer la mise en oeuvre du Plan d'Action. A cet égard, la contribution des pays hôtes pourrait être limitée à la fourniture du support logistique et au secrétariat.

2^o/ - Encourager le Secrétaire général à poursuivre les efforts visant à la mise en place d'un plan d'action quadriennal pour réorganiser les activités de l'OCI et de ses organes subsidiaires.

3^o/ - Prendre de nouvelles initiatives pour encourager la signature et la ratification des différents accords relatifs à la promotion économique entre pays membres.

4°/ - Exhorter les Etats membres à prendre des mesures urgentes propres à trouver une solution définitive aux problèmes financiers aigus que traversent l'OCI et ses organes subsidiaires.

5°/ - Demander aux Etats membres de répondre à temps aux sollicitations qui leur sont adressées en matière d'informations et de base de données.

6°/ - Encourager les Etats membres à prendre une part active aux travaux et programmes du système de l'OCI dans les domaines économiques.

7°/ - Mettre l'accent sur la nécessité de tenir le secteur privé régulièrement informé des résolutions et décisions prises par les différentes instances de l'OCI afin de lui permettre de contribuer à leur mise en oeuvre.

A cet égard, il pourrait être demandé à la CICI de diffuser les informations auprès de ses adhérents.

8°/ - Souhaiter que les Etats membres encouragent leurs chambres de commerce à adhérer à la (CICI) et à contribuer effectivement à ses activités.

9°/ - Inviter les Chambres nationales de commerce et les entrepreneurs à prendre part aux réunions annuelles du secteur privé organisées par la CICI.

10°/ - Demander aux Etats membres de signer et/ou de ratifier l'Accord cadre sur les préférences commerciales afin de permettre son application.

11°/ - Mettre en place des structures relais pour la promotion des financements et activités de la BID.

12°/ - Souhaiter la simplification des procédures de la BID et leur adaptation pour mieux tenir compte des besoins de financement et de développement du secteur dans les pays membres au sud du Sahara.

13°/ - souhaiter que la BID établisse un cadre d'intervention appropriée pour la promotion du rôle de la femme et le développement du secteur informel dans les pays membres.

A la fin des travaux, les participants ont adressé, par la voie de leurs délégués, leurs vifs remerciements aux autorités sénégalaises pour les sollicitudes et l'hospitalité africaine dont ils ont été l'objet durant leur séjour à Dakar.

Le rapport a été adopté avec ses annexes à la séance, de clôture.

Il a été demandé au Secrétariat général de l'OCI de le soumettre au comité de suivi du COMCEC à sa prochaine session.

En clôturant la séance, Son Excellence l'Ambassadeur Cheikh SYLLA, Directeur des Organisations internationales au Ministère des Affaires étrangères et des sénégalais de l'Extérieur, au nom du Ministre d'Etat, Son Excellence Monsieur Moustapha NIASSE, a fait remarquer tout l'intérêt suscité par le séminaire, intérêt illustré par la richesse des débats et les nombreux enseignements que les participants en ont tirés, notamment en ce qui concerne la connaissance de l'OCI et de son système. Il a remercié tous les participants en particulier l'OCI et la BID sans le concours desquelles la présente rencontre n'aurait pas eu lieu ; mais aussi le COMCEC, le CIDC et le SERESFPI qui ont contribué grandement au succès du séminaire.

Il n'a pas manqué d'adresser ses sincères remerciements au personnel d'encadrement et de soutien qui ont permis de tenir ces assises dans les meilleures conditions possibles.

A tous les participants, il a souhaité un bon retour dans leurs pays respectifs./-

Fait à Dakar, le 29 avril 1997

IX

**DOCUMENT DE LA BID SUR
LA PRÉPARATION DE LA OUMMAH ISLAMIQUE
POUR LE VINGT-ET-UNIÈME SIÈCLE DANS LE DOMAINE
DE LA COOPÉRATION ÉCONOMIQUE, COMMERCIALE
ET FINANCIÈRE ENTRE LES PAYS MEMBRES
DE L'OCI**

**Treizième Réunion du Comité de suivi
du COMCEC**

(Ankara, 10-12 mai 1997)

Original : Anglais

**DOCUMENT DE LA BID SUR
LA PRÉPARATION DE LA OUMMAH ISLAMIQUE
POUR LE VINGT-ET-UNIÈME SIÈCLE DANS LE DOMAINE
DE LA COOPÉRATION ÉCONOMIQUE, COMMERCIALE
ET FINANCIÈRE ENTRE LES PAYS MEMBRES DE L'OCI**

**Note soumise au Sommet islamique extraordinaire
d'Islamabad, Pakistan (23 mars 1997)**

I. INTRODUCTION

1. Le vingtième siècle approche de sa fin. Le genre humain est au seuil du vingt-et-unième siècle. Ce moment est destiné à être un tournant annonçant non seulement le début d'un nouveau millénaire, mais également l'ouverture d'un nouveau chapitre de la recherche, par l'humanité, d'un nouveau paradigme de civilisation.

2. La chute du communisme, la désintégration de l'empire soviétique, et l'incapacité du capitalisme global à établir un ordre mondial juste, ont, une fois de plus, concentré l'attention sur la situation réellement difficile dans laquelle est actuellement le genre humain : pauvreté malgré l'abondance ; faim et famine malgré une croissance exponentielle de la production et des technologies ; explosion de nouvelles maladies malgré des exploits herculéens des sciences médicales ; augmentation du crime, de l'intolérance et du terrorisme malgré la propagation de l'éducation et de la culture ; désintégration de la famille et avilissement de l'humanité malgré la révolution des connaissances. L'innovation basée sur les sciences et la technologie ont réduit l'ensemble du monde aux dimensions d'une ville globale, mais les distances entre humains se sont creusées, aggravant les tensions, les luttes, les rivalités et les confrontations. L'humanité est à la recherche d'un nouvel

ordre, vraiment universel, humain et Juste, assurant l'égalité, la liberté, les droits individuels et un ordre démocratique, basé sur les principes de la *Shura*

3. Le *OUMMA*, émergeant d'une longue nuit imposée par un assujettissement colonial et e[^] possession d'un Message Divin qui intègre le matériel et le moral, le séculier et le spirituel, et qui tempère le pouvoir par la justice et la compassion, a le potentiel pour lui permettre d'établir, pour elle-même et pour l'ensemble du genre humain un nouveau paradigme de civilisation, Malgré la richesse de ses ressources matérielles et spirituelles, et l'importance de son héritage culturel, la *OUMMA* traîne derrière les ouvoirs qui dominent le monde en termes de sciences, de technologie et de développement socio-économique. Les pouvoirs des pays occidentaux, malgré le déclin et la chute des régimes coloniaux, continuent à s'efforcer de maintenir une hégémonie institutionnelle sur les pays membres de l'OIC et sur ceux du Tiers Monde, grâce à une série de dispositions politiques et économiques. Sans rupture du syndrome de dépendance, il n'y a pas de possibilité de percée pour la *OUMMA* et le genre humain. Le concert actuel des pouvoirs est encore un produit de la force économique dominante, du dynamisme technologique, et de la coopération politico-économique entre les pays développés. La globalisation et la coordination régionale sont des instruments clés entre les mains des pouvoirs qui ton" la loi. Comment la *OUMMA* peut-elle relever le défi et révéler une nouvelle voie au genre humain ?
4. La réponse réside dans la réalisation d'une intégration idéologique, dans une suprématie de la rectitude morale sur la echnologie, et dans une plus grande unité et une plus grande intégration économique et politique de la

Annexe IX à OIC/COMCEC-FC/13-97/REP

OUMMA . Les forces de la *OUMMA* sont spécifiques : son message moral et spirituel sa présence significative dans toutes les parties du globe, chapeautant 23% de la population mondiale, et 19% de la surface des terres, dans le cadre de ses 54 états indépendants. Près de 30% des ressources économiques de base du monde sont sous sa domination. En plus, il y a quelque 120 communautés musulmanes, plus de 400 millions d'âmes, dans les pays hors des membres de l'OIC,

5. La paradigme de la croissance des écoles dominantes a échoué dans sa tentative d'entraîner un développement économique soutenu de tous les peuples et de toutes les régions, assurant bien-être et équité pour tous les humains. L'approche holistique de la *OUMMA* peut assurer la croissance et la justice pour tous, faisant du vingt-et-unième siècle une ère de paix, d'équité, de respect de la liberté. de nouvelle diffusion des droits de l'homme, de la Shoah, et d'un embellissement de la vie humaine. Cela n'est possible que si la *OUMMA* s'est préparée pour mettre au point et mettre en place un cadre socio-économique de croissance économique partagée, et une coopération et, chaque fois que ce sera possible, une intégration, sous-régionales, régionales et globales. Le besoin, aujourd'hui, est de se diriger vers ce nouvel environnement international, avec une *OUMMA* intégrée, qui sera à la fois le nouveau centre et l'animateur, avec de forts liens avec l'ensemble du Tiers Monde, s'enrichissant et s'influçant mutuellement, tendant à l'établissement d'un ordre nouveau et juste, et traitant avec les pays développés dans une situation d'égalité et de judicieuse mutualité.

6. La présente Note, préparée par la BID avec l'aide d'éminentes personnalités, provenant des quatre coins du

Monde Musulman et maîtrisant les questions de Stratégies économiques, est un modeste effort pour identifier certains des défis du vingt-et-unième siècle, et pour suggérer à la OUMMA quelques stratégies pour faire face à ces défis avec dignité et équité. Cette Note souligne les défis inhérents à l'environnement économique international, décrit les secteurs dans lesquels la coopération est la plus nécessaire pour faire face à ces défis, fait ressortir la force d'entraînement d'une telle coopération dans le processus du développement, décrit les mécanismes nécessaires pour mettre en œuvre cet effort de coopération, et identifie un ensemble d'actions qui pourraient être entreprises dans ce cadre, au moyen d'un nouveau renforcement et d'une nouvelle rationalisation d'un certain nombre d'institutions de la OUMMA créées au cours des trente dernières années.

II L'ENVIRONNEMENT ÉCONOMIQUE INTERNATIONAL

7. Quelle que soit la forme que le monde prendra au vingt-et-unième siècle, les pays membres de l'OIC, aussi bien individuellement que groupés, doivent être équipés pour traiter avec un tel monde. Ils ne doivent pas simplement être à l'extrémité où l'on reçoit ; ils doivent faire partie de ceux qui forment les règles du jeu, en conformité avec les valeurs et les principes islamiques, et ils doivent se procurer les outils nécessaires pour remplir leur rôle, minimiser les effets adverses, et partager les bénéfices.
8. C'est déjà écrit. Les relations économiques internationales du vingt-et-unième siècle vont être dominées par deux tendances qui sont en train de s'affirmer : la globalisation et la régionalisation.

9. La conclusion des accords de l'Uruguay Round et la création qui en est résultée de l'Organisation Mondiale du Commerce devraient assurer la libéralisation des transactions économiques internationales, Le processus de la globalisation qui est en cours signifie que les prospérités des économies nationales seront gravement affectées par leurs interactions avec l'économie mondiale.

10. La seconde caractéristique du vingt-et-unième siècle est constituée par l'émergence de groupes économiques régionaux (par exemple, Union Européenne, l'ALENA, etc.). Ces groupements économiques vont probablement dominer les échanges commerciaux du vingt-et-unième siècle. La dynamique de la création commerciale et de la diversion commerciale aura un grave Impact défavorable sur les pays qui restent en dehors du courant et n'appartiennent pas à des groupes existants ou ne créent pas de groupes qui leur soient propres.

- II. Le nouvel ensemble de conditions des accords de l'Uruguay Round devrait redéfinir l'environnement des relations économiques internationales, et devrait avoir d'importantes implications pour les pays membres de l'OIC. Le tendance vers la libéralisation fait prévoir un monde de demain dans lequel nos pays membres compétitifs entreront avec des handicaps, en raison ;
 - (a) de leur faiblesse dans les domaines de l'industrie et de la technologie ; des coûts comparativement élevés des transferts technologiques, et, en conséquence, de coûts excessifs de production, dus aux nouveaux accords sur les Droits de Propriété Intellectuelle ;

- (b) du flux limité d'aides et de capitaux ;
 - (c) du faible niveau de production, de productivité et d'exportation ;
 - (d) de l'imposition de restrictions sous l'apparence de normes sociales et pour l'environnement qui ont toutes chances d'affecter défavorablement la production et les exportations des pays de l'OIC ;
 - (e) de factures plus élevées d'importation de nourriture, due à la suppression des subventions à l'agriculture.
- '2. Les effets ultimes des accords de l'Uruguay Round devraient être une réduction relative des exportations des pays de l'OIC vers les nations industrialisées, une augmentation des prix des produits de base comportant des droits de propriété intellectuelle, une augmentation des prix des produits agricoles, et une plus grande dépendance de l'assistance externe.
- 13, Les technologies de l'information et des communications ont fait des pas de géants depuis le milieu des années 70. Les ordinateurs sont devenus plus sophistiqués et moins chers, et ces nouvelles techniques de gestion font leur apparition. Il en résulte que les entreprises qui peuvent bénéficier de ces avancées peuvent réduire leurs coûts d'exploitation.

Annexe IX à OIC/COMCEC-FC/13-97/REP

14. Tandis que, d'un côté, les derniers développements des technologies de l'information tendent à augmenter la taille optimale des entreprises, mettant une plus forte pression sur les petites et moyennes entreprises des pays membres, d'un autre côté elles augmentent la possibilité d'acquérir, d'adapter et d'utiliser ces technologies dans les pays en voie de développement, qui peuvent bénéficier de ces avancées pour réduire cette distance qui augmente de jour en jour. Il est toutefois évident que nos pays membres sont particulièrement soumis aux restrictions limitant les transferts effectifs de technologie, de savoir-faire et de connaissances de pointe,

 15. Les développements de la tendance sélective des pays occidentaux tendant à endiguer les transferts de ressources humaines devraient obliger les pays membres de l'OIC à créer les capacités de production nécessaires pour absorber leurs surplus de main-d'oeuvre et fournir la croissance nécessaire pour contrer les fuites de cerveaux et pour motiver l'auto-emploi local grâce au développement de micro-entreprises et de mécanismes de micro-crédits.
- III. DÉVELOPPER LA COOPÉRATION ISLAMIQUE, POUR S'ADAPTER AU NOUVEL ENVIRONNEMENT ÉCONOMIQUE**
16. Étant donné les délais-limites stricts de l'Organisation Mondiale du Commerce, les pays membres de l'OIC devront accélérer la mise en place des processus leur permettant de tirer des avantages des règles de l'Uruguay Round., qui permettent à des groupes régionaux d'appliquer, pendant une période de transition, des tarifs inférieurs aux

Importations en provenance de membres du groupe, Les pays de l'OIC doivent faire une utilisation effective de cette disposition pour mettre en œuvre une formule de réductions mutuelles des tarifs selon un programme clair. De même, l'Accord sur les Traitements Préférentiels conclu sous les auspices de l'OIC devrait être mis en vigueur, et les pays membres devraient y adhérer sans restrictions.

17. La coopération entre les pays membres de l'OIC devrait être renforcée en développant les transports multi-modaux, les équipements de communication, et les relations entre pays ; les restrictions qui entravent les interactions entre affaires et entre hommes d'affaires devraient être supprimées.
18. Le rôle du secteur privé en tant que principe; moteur de; économies nationales devra être maintenu et ses initiatives développées afin de jouer un plus grand rôle dans la mise en œuvre d'inter-relations économiques au sein de l'OIC, et dans la création d'un climat favorable à la promotion de l'esprit d'entreprise, y compris la mise à leur disposition de mesures incitatives, de moyens de formation, et de conseils.
19. Les pays membres de l'OIC devraient coopérer pour minimiser les effets défavorables des nouvelles restrictions sur les droits de propriété Intellectuelle. Cela pourrait être réalisé en réduisant la dépendance par rapport aux technologies importées, en créant nous-mêmes des avancées technologiques grâce à des efforts de coopération. Dans cette quête, nos pays devraient profiter des capacités considérables de recherche et de développement des universités et des autres organismes de recherche, tout en encourageant encore plus les activités de Recherche et Développement. Le soutien actif du secteur public ainsi qu'une réelle implication du secteur privé

pourront soutenir les pays de l'OCI dans leur effort pour être des fournisseurs de nouvelles technologies.

20. Les nouvelles "Stratégies de l'OCI pour renforcer la coopération économique et commerciale", et le plan d'action qui l'accompagne, devraient être réellement poursuivis et rendus opérationnels,

21. L'intégration du marché international des capitaux et la libre circulation des fonds d'investissement, couplées avec un climat qui n'était pas favorable aux Investissements, ont entraîné un volume assez considérable de capitaux vers des marchés étrangers, privant nos pays de l'utilisation de ces fonds. Des efforts spéciaux devraient être entrepris collectivement pour développer des liens financiers et commerciaux plus étroits, pour améliorer l'environnement des investissements et les sécurités correspondantes, ainsi que pour développer les instruments et les outils d'ingénierie financière appropriés, utilisant les avancées des technologies de l'information pour développer des marchés de capitaux islamiques intégrés et efficaces, qui puissent assurer un meilleur niveau de mobilisation des économies vers de nouveaux investissements; et un rapatriement des fonds investis à l'étranger par les citoyens des pays membres de l'OCI.

IV. FAIRE DE LA COOPÉRATION UN MOTEUR EFFICACE DE DÉVELOPPEMENT

22. Pour préparer le vingt-et-unième siècle, la coopération entre pays membres de l'OCI est d'une importance capitale. La coopération devrait recevoir un contenu pour en faire un

moteur efficace de développement. Avant tout, un engagement politique clair et fort en faveur du processus de coopération, qui devra être constamment renouvelé, est une condition préalable à une coopération efficace.

23. La mise en œuvre d'un engagement politique en faveur de la coopération entre les États de l'OIC pourrait être complétée par la création d'institutions nationales efficaces et dédiées qui éduqueraient la sensibilisation publique régionale et nationale nécessaire à une poursuite fructueuse de cet objectif,

24. Il est important que la coopération économique soit à l'abri des caprices, des changements et des fluctuations politiques. Si elle est convenablement soutenue, une participation forte et effective du secteur privé pourrait assurer la continuité des politiques et des institutions.

26. La coopération entre les pays de l'OIC devrait être construite sur des regroupements sous-régionaux. Les pays qui ne font pas partie de regroupements régionaux devraient ou bien se joindre à des regroupements existants, ou bien en former de nouveaux. Les regroupements régionaux, tels que le GCC, l'ECO, l'UEVIOA, l'ASEAN et l'AMU pourraient être de vraies bases pour la construction de la coopération globale à l'échelle de la OUMMA. Le succès de ces organisations peut être considéré comme un premier pas vers la création d'un marché commun islamique.

- 26, La création du marché commun islamique est un impératif si les pays de l'OIC veulent traiter d'égal à égal avec d'autres blocs internationaux au vingt-et-unième siècle. La création de ce marché, poursuivi en tant qu'objectif ultime,

Annexe IX à OIC/COMCEC-FC/13-97/REP

nécessitera toute une série d'étapes Intermédiaires sous forme d'accords bilatéraux ou multilatéraux, de zones de libre échange, et d'unions douanières, Le fait de se fixer un tel objectif devrait mettre en marche un processus tendant à réduire et, finalement, à éliminer les restrictions à la circulation des marchandises, des capitaux et des ressources humaines.

27. Un avantage important de la libéralisation du commerce entre pays membres est d'ouvrir la voie qui permettra l'émergence et la croissance de sociétés transnationales capables de tirer parti des avantages des technologies de l'information et de la communication, ainsi que des productions; de la commercialisation et des financements à grande échelle. Le développement de ces sociétés pourra être accéléré en facilitant les fusions et les opérations en commun entre entreprises des différents pays membres, et en leur fournissant les nécessaires incitations fiscales et autres.

28. Les pays de l'OIC devraient s'efforcer de mettre en œuvre une coopération économique significative avec d'autres pays en voie de développement au moyen de participations communes à des groupements régionaux ou grâce à d'autres accords adéquats.

29. Le développement économique exige des efforts de tous ceux qui sont concernés, publics et privés. Tirant parti de nos propres traditions dans les domaines du Wakf et d'autres services bénévoles, les organisations non-gouvernementales Issues de la OUMMA et servant réellement sa cause peuvent apporter une aide substantielle en mobilisant les efforts et les ressources pour le développement et le bien-être social. Étant donné que nos

Annexe IX à OIC/COMCEC-FC/13-97/REP

ONGs n'ont pas été complètement utilisées, des efforts doivent être déployés pour remédier à cette sérieuse carence et pour réduire la dépendance de certaines organisations qui se sont peu préoccupées de nos besoins réels, ou même qui ont servi des causes assez suspectes.

30. Les pays membres de l'OIC doivent se fixer des priorités de développement, qui dirigerait leurs efforts vers des améliorations de leurs standards de vie, Les priorités les plus importantes pour le vingt-et-unième siècle sont l'eau, la nourriture, et les besoins de sécurité en général. Des efforts collectifs doivent être entrepris pour satisfaire les besoins croissants d'eau, à la fois pour la consommation et la production. En conjonction avec ces efforts, des mesures doivent être prises pour corriger l'insuffisance alimentaire grâce à un développement de l'agriculture.

V. MÉCANISMES NÉCESSAIRES POUR METTRE EN ŒUVRE LES EFFORTS DE COOPÉRATION

31. Pour obtenir les objectifs exposés ci-dessus, les pays de l'OIC auront besoin de créer des institutions efficaces, des mécanismes appropriés et des structures judicieuses, dans les cadres desquels la coopération pourrait être poursuivie efficacement.
32. Le Nouveau Plan d'Action pour une Coopération Économique et Commerciale., adopté par le Sommet de l'OIC, fournit une telle structure, car il définit des directives et des objectifs pour des efforts de coopération dans différents secteurs économiques, Ce qui est absolument nécessaire

Annexe IX à OIC/COMCEC-FC/13-97/REP

est de mettre scrupuleusement ce Plan en oeuvre. Sa mise en Oeuvre pourrait être réalisée à deux niveaux :

- (a) au niveau de l'OCI, le COVICEC pourrait être développé et constituer un forum à large base qui formulerait et suivrait la réalisation d'un programme de mise en oeuvre progressive du Plan d'Action, et qui accélérerait la mise en oeuvre d'accords commerciaux et économiques entre pays membres ;

 - (b) à un niveau sous-régional, les programmes appropriés du Plan d'Action devraient être mis en œuvre par des organismes compétents, comme le GCC, l'ECO l'UEMOA et PUMA. Ainsi, une coopération mutuelle entre les organismes régionaux et les institutions de l'OCI devrait être développée.
33. Des efforts devraient être faits à moyen terme et à long terme pour renforcer et revitaliser les institutions existantes de l'OCI, de manière à leur permettre de mieux remplir leurs fonctions, spécialement en ce qui concerne ;
- (a) l'élaboration d'une stratégie Intra-OCI, pour une expansion du commerce, basée sur une analyse des courants commerciaux, pour une stimulation d'une croissance saine et équilibrée de secteurs et de produits sélectionnés, et pour l'identification de complémentarités et d'adéquations ;

 - (b) la promulgation, la surveillance et la mise en oeuvre de réglementations du commerce ;

- (c) la fourniture de l'assistance technique nécessaire pour la constitution de moyens et pour soutenir la recherche appliquée, et le développement de systèmes d'information islamiques.
34. Les mécanismes appropriés pour améliorer la coopération devraient être chargés :
- (c) de la désignation, au niveau national, de points de rencontre spéciaux pour traiter de la coopération commerciale et économique entre les pays membres. Ces points de rencontre nationaux devraient également remplir le rôle de points de rencontre spéciaux d'Investissements et de relations commerciales, et impliquer, dans leur développement, des membres du secteur privé.
 - (b) de l'établissement de centres d'excellence au niveau de l'OIC de manière à promouvoir la création intérieure et les progrès de la technologie, et à fournir la formation nécessaire pour développer les capacités humaines des pays membres ;
 - (c) de rationaliser et de rendre plus efficaces les politiques gouvernementales et les institutions, afin de pouvoir réaliser les objectifs décrits ci-dessus.
35. La OUMMA. devrait utiliser et développer les capacités de recherche des universités nationales et internationales et des organismes de recherche, pour mettre au point des modèles théoriques et empiriques permettant d'étudier les économies des pays membres et de leur fournir une

assistance pour élaborer les politiques économiques appropriées.

VI. LE RÔLE DE LA BID

36. Le Programme Stratégique à Moyen Terme de la Banque, adopté il y a près de trois ans, qualifie la promotion- de la coopération économique de thème clef-de-voûte des activités de la Banque, En conséquence, le rôle de la Banque dans la promotion de la coopération pourrait être accru par la charge de la mise en œuvre effective des priorités déclarées dans le Programme Stratégique, et de l'élaboration de ses futures stratégies à la lumière de la situation du monde telle qu'elle émerge en ce début du vIngt-et-unième siècle. À ce titre, il serait justifié que les mesures spécifiques suivantes soient prises en considération par la BID :
- (a) augmenter l'assistance technique apportée par la BID aux pays membres pour répondre aux besoins pressants de création de moyens destinés à préparer et à mettre en œuvre à la fois (i) des projets de développement, et (ii) le processus d'Intégration dans l'économie globalisée mondiale, et pour s'adopter aux implications du nouveau système et des nouveaux accords du commerce multilatéral. Une importance particulière devra être accordée au renforcement des capacités humaines régionales et nationales, à la formulation de la politique du développement et du commerce, et aux stratégies de l'expansion du commerce intra-OCI ;

- (b) éioborer des concepts intégrés de coopération techniques, en vue de fournir l'assistance technique requise. Étan^f donné la nature spécialisée de son champ d'action, la BiD devrait collaborer avec les regroupements régionaux, les agences spécialisées, les Institutions de développement multilatéral opérant dans les pays membres, dans le cadre de leurs mandats institutionnels et de leurs capacités respectives. Dans le domaine du commerce mondial, une attention appropriée devra être apportée à la formation à l'intérieur de chaque pays et dans le cadre des relations entre pays différents, à la fourniture de services d'experts, et à l'organisation de séminaires et d'ateliers traitant des droits et des opportunités concernant l'accès aux marchés et les obligations découlant des réglementations et des notifications, et traitant de l'identification des options politiques, des règlements des litiges, etc. ;
- (c) financer des projets régionaux, spécialement ceux destinés à développer le commerce, les investissements, les transports et les moyens de communication entre pays membres. À ce point de vue, elle pourrait aussi jouer un rôle de catalyseur pour mobiliser les ressources pour de tels projets ;
- (d) des efforts spéciaux devront être déployés pour améliorer les liaisons entre les projets financiers de la BIC et ses activités concernant le commerce;
Dans ce but, des efforts devraient être faits pour financer des projets pouvant augmenter le commerce entre pays membres et diminuer la dépendance des importations en provenance de pays non-membres.
De même, le financement du commerce devrait avoir pour objectif l'augmentation de la capacité de

Annexe IX à OIC/COMCEC-FC/13-97/REP

production ou la promotion de la production orientée vers l'exportation ;

- (e) promouvoir, grâce à un financement par la BID, les opérations en commun entre pays membres pour fabriquer des produits dont les pays membres ont spécialement besoin. Cela aiderait à développer les opérations commerciales et à réduire les déficits des pays membres ;

- (f) la BID pourrait encourager la création des points de rencontre du commerce et des investissements mentionnés plus haut, e inventer des voies et moyens pour améliorer les consultations et la coopération avec eux. Un programme échelonné devrait être établi pour la mise su* pied de ces points dans les pays membres ;

- (g) Le Réseau d'Information OICIS-NET est l'un des plus importants projets lancés par la B D pour développer des contacts étroits entre pays memb'es. Comme le projet en est au stade de la mise en place, les pays membres doivent corclure les accords nécessaires pour y participer, de manière à s'assurer qu'ils auront accès à ses installations dans le futur proche ;

- (h) la BID s'efforcera de développer des systèmes informat ques utilisables par l'intermédiaire d'CICIS-Net, de manière à permettre aux pays membres de bénéficier des technologies informatiques modernes dans une variété de domaines, y compris le commerce, les banques islamiques, les experts provenant de pays membres, etc. ;

- (i) la BID a déjà augmenté l'importance de ses opérations au cours de ces dernières années. Cette tendance a besoin d'être poursuivie et encore accélérée pour pouvoir faire face aux besoins croissants de financement des pays membres au cours du vingt-et-unième siècle. Une attention toute particulière devra être apportée, sous cet angle, au financement du commerce entre pays membres ;

- (j) un certain nombre d'universités internationales et d'instituts de haut niveau créés par l'OIC ou par ses pays membres jouent un rôle important dans la diffusion des connaissances auprès de notre jeunesse. L'apport d'une assistance augmentée à ces universités, ces centres d'études supérieures et ces institutions de formation au niveau de l'OIC sera encore longtemps nécessaire pour la promotion d'une coopération économique, d'une cohésion sociale, et d'une intégrité culturelle entre pays membres, La BID pourrait jouer un rôle important dans ce processus en finançant des cours sociaux sur l'économie Islamique, sur la gestion et sur les ressources communes, ainsi que sur l'harmonisation des politiques commerciales, L'assistance de la BID pourrait également prendre la forme de bourses pour financer des étudiants en plus de l'assistance normale fournie par le *Waqf* spécial ;

- (k) la BID a déjà créé deux bureaux régionaux, l'un à Rabat, Maroc, et l'autre à Kuala Lumpur, Malaisie, Un troisième bureau régional est en cours d'installation à ALMATY. Le vingt-et-unième siècle exigera de la BID qu'elle augmente le nombre de ses bureaux régionaux et sa présence sur le terrain en l'étendant aux pays de sous-régions relativement actives, afin d'être plus accessible pour ses clients.

REMARQUES POUR CONCLURE

La présente Note préliminaire est un premier pas vers le développement d'une vaste stratégie pour faire face au futur.

C'est un appel pour repenser notre situation, reformuler nos priorités, faire prendre conscience à la *OUMMA* des Impératifs contemporains, et mobiliser ses ressources, à la fois privées et publiques, pour faire face à un formidable défi.

Nous pensons fermement que plus le défi est grand, plus grande est l'opportunité, à la condition qu'il y soit fait face avec l'esprit qui convient, et avec une préparation efficace.

La présente Note s'est efforcée de se concentrer sur un nouvel esprit et une nouvelle approche, qui sont nécessaires pour résoudre les défis de notre époque,

Elle représente également un humble effort pour suggérer de nouvelles voies et de nouveaux moyens pour préparer la *OUMMA* à faire face à ce défi.

Nous espérons que les intellectuels et les responsables de l'élaboration de la politique étudieront sérieusement ces suggestions.

Il y a un besoin de discussions continues et approfondies et de débats sur ces problèmes. Ces propositions ne pourront être traduites en réalités qu'au moyen d'un planning systématique, d'un travail sérieux et soutenu, d'une courageuse mobilisation des ressources, d'expérimentations programmées, et d'un renforcement et d'une plus grande acuité de la volonté politique.

Dieu nous a donné toutes les ressources, matérielles et humaines.
L'histoire nous a offert toutes les opportunités dont on peut rêver.

Nous sommes sûrs que la *OUMMA* , grâce à *ALLAH*, répondra positivement à ce défi, s'efforcera de mettre sa propre maison en ordre, et sera un noble exemple pour tous ceux qui sont à la recherche d'un ordre qui pourrait assurer le bien-être matériel avec la félicité morale, la paix et la justice.

X

**DOCUMENT DE TRAVAIL
SUR LA CRÉATION DE GROUPES RÉGIONAUX
AU SEIN DE L'OCI POUR UNE COOPÉRATION
ÉCONOMIQUE PLUS EFFICACE**

**Treizième Réunion du Comité de suivi
du COMCEC**

(Ankara, 10-12 mai 1997)

Original : Anglais

**DOCUMENT DE TRAVAIL
SUR LA CRÉATION DE GROUPES RÉGIONAUX
AU SEIN DE L'OCI POUR UNE COOPÉRATION
ÉCONOMIQUE PLUS EFFICACE**

**Treizième Réunion du Comité de suivi
du COMCEC**

(Ankara, 10-12 mai 1997)

I. Objectif et champ d'action

1. S.E. Prof. Dr. Necmettin ERBAKAN, Premier ministre de la République de Turquie, en sa capacité de Président suppléant du COMCEC, mettant l'accent sur l'importance qu'attache le gouvernement turc à la promotion des relations économiques entre les États membres de l'OCI, a demandé au Bureau de coordination du COMCEC de chercher des voies et moyens plus susceptibles d'assurer la mise en oeuvre du Plan d'action. Dans ce cadre, S.E. ERBAKAN a proposé la possibilité de créer des groupes économiques sous-régionaux dans les pays membres.

2. Ce document de travail a pour but de présenter quelques réflexions préliminaires concernant la création de groupes sous-régionaux des pays membres, qui seront examinées par le Comité de suivi à sa treizième réunion.

3. Ce document se constitue de trois sections principales. La section II contient des informations de base sur les principes fondamentaux de la nouvelle stratégie et du nouveau Plan d'action pour la coopération économique et commerciale entre les États membres de l'OCI, notamment

concernant le Mécanisme de suivi et de mise en oeuvre du Plan d'action, qui les différencient des précédents. La section III examine certaines conditions nécessaires pour la création de groupes sous-régionaux au sein de l'OCI afin d'assurer une coopération économique plus efficace et étudie la possibilité de créer d'autres groupes sous-régionaux. La dernière section résume les principaux points exposés dans le document.

II. Nécessité de créer de plus petits groupes et Principes pour la nouvelle stratégie et le Plan d'action

4. La décennie des années 90 touchant à sa fin, l'OCI a éprouvé le besoin de faire le bilan de ses vingt ans de coopération économique et de passer en revue la mise en oeuvre du Plan d'action adopté par le troisième Sommet islamique, tenu en 1981, à Taïf. En ce qui concerne les réalisations concrètes, les résultats sont plutôt minimes, tandis que les problèmes et difficultés économiques qui se posent au monde islamique se sont non seulement accrues, mais ont également gagné de nouvelles dimensions, compte tenu des changements politiques et économiques survenus à l'échelle mondiale.

5. L'adhésion du Surinam, en qualité de membre à part entière de l'OCI, lors de la dernière Conférence islamique des ministres des Affaires islamiques, tenue à Jakarta, a porté le nombre des États membres à 54, couvrant une vaste aire géographique en Afrique, en Asie, en Europe et en Amérique du Sud, Mais la répartition des États membres de l'OCI sur une si vaste région ainsi que les différences dans leurs niveaux respectifs de développement ont rendu difficiles l'identification et l'exécution de projets conjoints de coopération économique.

6. Le COMCEC a été mandaté, à cet égard, pour formuler de nouvelles stratégies visant au renforcement de la coopération économique entre les États membres et, ensuite, actualiser le Plan d'action de 1981. A la suite d'études approfondies et de plusieurs réunions de groupes d'experts, le COMCEC a mis au point et adopté deux documents de base, à savoir la Stratégie et le nouveau Plan d'action pour renforcer la coopération économique et commerciale entre les Etats membres de l'OIC, qui tiennent compte de l'expérience passée et des changements structurels survenus dans l'économie mondiale et en a saisi, pour adoption, le septième Sommet islamique, tenu à Casablanca en 1994. Suite à leur adoption par le Sommet, le COMCEC a reçu mandat de mettre en oeuvre le Plan d'action et de le réviser le cas échéant.

7. Compte tenu de la difficulté de proposer et d'exécuter des projets conjoints entre 54 pays couvrant une vaste aire géographique du monde, la nouvelle stratégie a souligné la nécessité de créer de plus petits groupes de pays membres en vue d'assurer une coopération économique plus effective et une plus forte volonté politique. En fait le paragraphe (20) de la stratégie se lit comme suit:

"L'OIC donnera priorité aux projets conjoints pouvant être exécutés par de petits groupes de pays membres, aux niveaux régional, sous-régional et inter-régional, sans engager financièrement les autres pays membres. Cette approche devrait faciliter une transition graduelle au fil des ans, vers une communauté économique plus intégrée dans le cadre de l'OIC, au moyen de l'expansion et/ou l'intégration de projets initiaux".

8. Conformément aux dispositions de la stratégie, le Plan d'action propose la mise au point de projets aux niveaux sous-régional et régional dans dix domaines de coopération, en tant que dynamique favorisant, à des stades ultérieurs, une action multilatérale au niveau de l'OCI, si possible, au moyen de l'intégration ou de l'expansion de projets. Une participation volontaire, dans la mesure du possible, à la réalisation de projets coopératifs proposés par l'OCI est, par conséquent, soulignée et encouragée.

9. Par ailleurs, le mécanisme de suivi et la mise en oeuvre du Plan d'action exigent la tenue de réunions sectorielles et/ou inter-sectorielles de groupes d'experts dans les domaines de coopération figurant dans le Plan, en vue d'identifier des projets possibles auxquels participeraient les pays membres intéressés. La deuxième étape prévue dans le mécanisme de suivi et de mise en oeuvre est la création des "comités de projets" composés, de pays membres intéressés par des projets spécifiques. Le nouveau Plan prévoit la création de sous-groupes de pays membres, non à priori, mais en fonction de l'intérêt réel qu'ils portent aux projets identifiés par les réunions sectorielles.

10. La création de sous-groupes des pays membres, en tant que comités de projet, nécessite certains changements à apporter aux pratiques actuelles et aux règlements intérieurs, notamment eu égard au principe de "consensus" pour la prise de décisions et aux dispositions relatives au quorum. Compte tenu des développements en cours à travers le monde, l'adoption d'une attitude plus souple à l'égard du processus de prise de

décisions à l'OCI et, par conséquent, la restructuration de tout le système de l'OCI semblent opportuns pour un meilleur fonctionnement de l'OCI.

11. Le succès de cette nouvelle approche dépend de la disposition des États membres à accueillir des réunions sectorielles et à participer activement aux comités de projets.

12. Bien que quelques États membres aient proposé d'accueillir des réunions sectorielles d'experts, aucune ne s'est tenue jusqu'à la date de la treizième réunion du Comité de suivi. Les comités de projets n'ayant pas été créés, et les sous-groupes des pays membres n'ayant pas encore été constitués, il n'a été convenu d'aucun projet. Il n'est donc toujours pas possible d'évaluer le succès de la nouvelle approche de coopération économique dans le cadre de la nouvelle stratégie et du Plan d'action.

III. Possibilités de création des groupes économiques sous-régionaux au sein de l'OCI

13. En attendant la mise en oeuvre du nouveau Plan d'action, une répartition à priori des États membres de l'OCI en groupes économiques sous-régionaux pourrait être envisagée afin d'élargir la portée de la coopération économique et commerciale de l'Organisation et de la rendre plus efficace et plus pragmatique. Toutefois, désigner des sous-groupes parmi les États membres de l'OCI n'est pas chose aisée, compte tenu de leur nombre et de l'aire géographique qu'ils couvrent. En outre, cette répartition doit réunir plusieurs conditions économiques et politiques pour assurer une bonne coopération économique multilatérale.

14. Parmi les principales conditions requises, il faut compter ce qui suit:

- i. complémentarité économique entre les États membres et volume assez important d'échanges commerciales entre eux;
- ii. compatibilité des systèmes économiques et des arrangements relatifs au commerce extérieur et aux modalités de paiement;
- iii. compatibilité des systèmes politiques et des affiliations internationales;
- iv. proximité géographique et,
- v. arrière-plan historique similaire et valeurs communes.

15. Il est certes difficile de trouver dans le monde un groupement économique régional pouvant répondre à toutes ces exigences. L'Union européenne semble présenter le système de coopération le plus proche de l'idéal. La récente poussée du régionalisme ne signifie pas nécessairement que tous les groupements existants réunissent les conditions requises pour une bonne coopération multilatérale. La plupart d'entre eux ne remplissent que l'une ou deux de ces conditions.

16. Ces remarques préliminaires mettent l'accent sur la nécessité d'une étude approfondie de la question en vue d'aboutir à la création de groupes sous-régionaux efficaces et acceptables dans le cadre de l'OIC. En commençant par les trois groupes géographiques existants au sein de l'OIC, à savoir les groupes africain, arabe et asiatique, il serait possible de suggérer une régionalisation plus poussée parmi les pays membres répondant ou non aux conditions énoncées au paragraphe 14 sus-mentionné.

17. Dans ce contexte, les deux alternatives suivantes pourraient être examinées:

Alternative I:

- i. **Balkans:** L'Albanie en tant que membre à part entière de POCI et la Bosnie-Herzégovine et la Macédoine en tant qu'observateurs.
- ii. **Caucase:** L'Azerbaïdjan comme membre à part entière de POCI, et quelques autres communautés musulmanes telles que la Tchétchénie et le Daghistan.
- iii. **Asie Centrale:** Les pays membres de l'Organisation de coopération économique (OCE) qui sont également membres à part entière de l'OCI.
- iv. **Moyen-Orient:** Turquie, Arabie Saoudite, Egypte, Jordanie, Irak, Liban, Palestine, Syrie, Yémen, Bahrein, Koweït, Oman, Qatar et Emirats Arabes Unis.
- v. **Afrique du Nord:** Algérie, Libye, Soudan, Maroc, Tunisie, Somalie et Mauritanie.
- vi. **Afrique Centrale:** Bénin, Burkina Faso, Cameroun, Tchad, Gabon, Gambie, Guinée, Guinée-Bissau, Des Comores, Djibouti, Niger, Nigeria, Sénégal, Sierra Leone et Ouganda.
- vii. **Asie de l'Est:** Bangladesh, Brunei Darussalam, Indonésie, Malaisie et Maldives.

Alternative II:

- i. **Afrique 1:** Egypte, Algérie, Libye, Soudan, Maroc, Tunisie, Somalie, Iles Comores, Djibouti et Mauritanie.
- ii. **Afrique 2:** Bénin, Burkina Faso, Cameroun, Tchad, Gabon, Gambie, Guinée, Guinée-Bissau, Mali, Mozambique, Niger, Nigeria, Sénégal, Sierra-Leone, Surinam et Ouganda.
- iii. **Moyen-Orient 1 et Balkans:** Turquie, Jordanie, Irak, Liban, Palestine, Syrie, Yémen et Albanie en tant que membres à part entière de l'OCI et Bosnie-Herzégovine, République turque du Chypre du Nord et Macédoine comme observateurs.
- iv. **Moyen Orient 2:** Arabie Saoudite, Bahrein, Koweït, Oman, Qatar et Emirats Arabes Unis.
- v. **Asie de l'Ouest:** Pakistan, Bangladesh, Iran et Afghanistan.
- vi. **Asie du Sud-Est:** Brunei Darussalam, Indonésie, Malaisie et Maldives.
- vii. **Asie Centrale:** Azerbaïdjan, Turkménistan, Ouzbékistan, Kazakhstan, Kirgystan et Tadjikistan.

18. Les alternatives sus-mentionnés comportent certaines faiblesses et difficultés, mais présentent aussi certains avantages. Dans l'Alternative I par exemple, certains groupes rassemblent des observateurs et des communautés musulmanes ou des Républiques autonomes d'États membres souverains. D'autres se composent de pays membres qui ont déjà constitué entre eux des groupes de coopération régionale indépendamment de l'OCI, tels l'OCE et le CCG. Dans l'Alternative II,

on retrouve des groupes plus ou moins similaires aux sous-groupes constitués lors de l'Assemblée générale de la Chambre islamique du commerce et de l'industrie de l'OCI, réunie en octobre 1996. De telles alternatives pourraient être multipliées.

IV. Conclusion

19. Dans les paragraphes précédents, les principales caractéristiques de la nouvelle stratégie et du nouveau Plan d'action pour la coopération économique sont évalués à la lumière de l'objet de ce document. Il a été souligné que, pour surmonter les difficultés liées à la promotion d'une action commune regroupant 54 États membres répartis sur une aire géographique couvrant une très vaste partie du monde, la création de sous-groupes des pays membres pourraient être envisagée. Ces sous-groupes devront toutefois être créés au moyen de la participation des États membres intéressés à des "comités de projets", sur une base volontaire, selon leur disposition à participer à la mise en oeuvre de projets spécifiques identifiés aux réunions sectorielles.

20. Compte tenu de l'absence de tout progrès jusqu'ici dans la mise en oeuvre du nouveau Plan d'action, le document envisage également la possibilité de créer à priori des sous-groupes d'États membres et propose deux alternatives.

21. Si le Comité de suivi juge approprié de créer des sous-groupes de pays membres en vue d'une mise en oeuvre plus efficace du Plan d'action de l'OCI pour le renforcement de la coopération économique et commerciale, il pourrait donner les instructions nécessaires pour

entreprendre une étude plus approfondie de la question afin de proposer à ce sujet des recommandations viables à soumettre au COMCEC.

XI

**DOCUMENT DE TRAVAIL EXPOSANT
LES VUES DU SECRÉTARIAT GÉNÉRAL DE L'OCI
SUR LE MÉCANISME DE CONSULTATION ENTRE
LES ÉTATS MEMBRES DE L'OCI POUR LES
QUESTIONS RELATIVES À L'OMC**

**Treizième Réunion du Comité de suivi
du COMCEC**

(Ankara, 10-12 mai 1997)

Original : Anglais

DOCUMENT DE TRAVAIL EXPOSANT
LES VUES DU SECRÉTARIAT GÉNÉRAL DE L'OCI
SUR LE MÉCANISME DE CONSULTATION ENTRE
LES ÉTATS MEMBRES DE L'OCI POUR LES
QUESTIONS RELATIVES À L'OMC

Treizième Réunion du Comité de suivi
du COMCEC

(Ankara, 10-12 mai 1997)

A sa douzième session, le Comité permanent pour la coopération économique et commerciale (COMCEC) a demandé au Secrétariat général de l'OCI, au Bureau de coordination du COMCEC et à la Banque islamique de développement (BID), de proposer à la treizième réunion du Comité de suivi du COMCEC la création d'un mécanisme pour faciliter les consultations entre les États membres et arrêter une position commune aux réunions futures de l'OMC.

Compte tenu de ce qui précède, le Secrétariat général a pris l'initiative de tenir une réunion conjointe à Ankara, les 8-9 mai 1997, regroupant des représentants du Secrétariat général, du Bureau de coordination du COMCEC et de la BID en vue d'établir le cadre du mécanisme de consultation sus-mentionné. Ce document de travail expose les vues du Secrétariat général à cet égard. Le document est divisé en deux parties. La première traite de certains paramètres et de facteurs pertinents qui définissent la portée de l'action requise et fournissent les éléments essentiels qu'exige la conceptualisation d'un mécanisme de consultation entre les États membres de l'OCI. La deuxième partie comprend les

éléments du mécanisme de consultation présentés selon une approche d'étape par étape.

A. Quelques paramètres importants et facteurs pertinents

a. Calendrier des consultations

Les consultations envisagées portent sur les questions que les réunions ministérielles doivent trancher. Elles se tiennent une fois chaque deux ans. Les activités préparatoires et le travail de base sous-jacents aux décisions sont entrepris à plusieurs niveaux et dans plusieurs fora, au cours de la période séparant deux réunions ministérielles: comités OMC, G77, divers groupements économiques régionaux, etc.. En vue d'assurer les meilleurs résultats, le calendrier des consultations envisagées entre les États membres de l'OCI doit permettre aux États membres d'arrêter en temps opportun une position commune à l'égard des questions qui les intéressent, avant la tenue de toute réunion importante.

b. Choix des questions qui doivent faire l'objet d'un débat et de consultations

Compte tenu des différents niveaux de développement de la structure du commerce extérieur et des ressources naturelles disponibles à chacun d'eux ainsi que des produits de base importés et exportés, il faut s'attendre à des divergence de commerce et d'intérêts commerciaux en ce qui concerne les États membres de la même organisation ou du même groupement régional. Il faut tenir compte de ces réalités lors de la mise au point de ce mécanisme de consultations entre les États membres. Ceci

aidera à identifier les domaines d'intérêt commun qui appellent une attention toute particulière.

c. Détermination du lieu approprié aux consultations

Pour assurer l'efficacité du mécanisme de consultation, le lieu où se tiendront les consultations envisagées doit être choisi judicieusement. Le mécanisme devrait fixer à ces réunions de consultation un lieu proche du foyer des activités de l'OMC et dont l'accès aux sources d'information les plus récentes offrirait le maximum de chances de succès.

d. Attribution des fonctions de coordination pour l'Organisation des réunions de consultation

Le bon fonctionnement et le succès de ces réunions de consultation exige le suivi et la collecte continus des dernières informations sur les questions importantes, ainsi que l'analyse et la préparation des documents etc.. Pour ce faire, il faudra impliquer tous les organismes et institutions concernées au sein de l'OCI, ce qui exigera également des activités de coordination considérables à l'échelon approprié. Le mécanisme proposé devrait en outre inclure des arrangements appropriés à cet effet.

e. Détermination d'un processus de consultation qui éviterait la création d'une nouvelle institution à ce stade

Compte tenu des contraintes financières, le mécanisme de consultation devrait être conçu de manière à ne pas nécessiter, à ce stade, la création d'une nouvelle institution. Les efforts devraient plutôt être

Annexe XI à OIC/COMCEC-FC/13-97/REP

centrés sur le renforcement des institutions existantes et des facilités disponibles au sein du système de l'OCI afin d'en tirer le maximum de profit pour faciliter le processus de consultation.

B. Grandes lignes du Mécanisme de consultation proposé

A la lumière de ce qui précède et compte tenu du besoin d'assurer la participation de l'ensemble des organes et institutions concernés du système de l'OCI au processus de consultation, le Secrétariat général propose pour le mécanisme envisagé les grandes lignes suivantes:

I. Suivre de près les développements pertinents

En consultation avec le Bureau de coordination du COMCEC, la mission de l'OCI à Genève, la BID, le CRSEFPI, la CIDC et la Chambre islamique du commerce et de l'industrie, le Secrétariat général préparera des rapports périodiques de suivi, contenant un résumé sur les développements qui surviennent au sein des diverses fora concernant des questions importantes liées à l'OMC et sont d'intérêt pour les pays membres.

Ces rapports qui tenteraient de jeter une lumière sur les questions exigeant des consultations entre les États membres, seraient régulièrement communiqués à ces derniers dans le but d'aider la préparation des réunions de consultation envisagés en temps opportun.

II. Fixation de dates appropriées pour les réunions et notification des États membres

Afin de profiter au mieux des possibilités offertes, il serait peut-être utile de laisser flexible les dates des réunions de consultation proposées. Le Secrétariat général vérifierait et suggérerait les meilleures dates pour ces réunions, en consultant régulièrement les organes et institutions concernés de l'OCI. Le Bureau de celle-ci à Genève pourrait s'assurer également des points de vue des représentants permanents des États membres à Genève, avant que la date d'une réunion soit proposée à l'instance compétente de l'OCI. Ensuite, à la lumière des réponses des États membres, le Secrétaire général de l'OCI notifierait toutes les parties concernées de la date retenue.

Concernant le lieu des réunions, le Secrétariat général pense que Genève serait l'endroit le plus approprié pour leur tenue, étant donné que la plupart des États membres ont des représentants permanents auprès de l'OMC dans cette ville où ils suivent quotidiennement l'évolution des questions relatives à cette organisation. La présence de la mission d'observateurs de l'OCI à Genève et la proximité des sources d'information concernant les réunions de l'OMC sont aussi des facteurs positifs qui jouent en faveur de cette proposition. Le choix de cette ville serait très adéquat sur le plan du coût, puisque la plupart des pays membres pourraient participer activement à ces réunions, par l'intermédiaire de leurs représentants permanents déjà basés à Genève.

III. Travail de base nécessaire à la tenue de ces réunions

La mission de l'OCI à Genève pourrait effectuer le travail de base nécessaire à l'organisation des réunions sous la direction du Secrétariat général. Les Nations Unies pourraient être contactées pour assurer la salle de réunion. Les missions permanentes d'États membres pourraient également pourvoir la salle de réunion requise. Les documents de travail seraient préparés par le Secrétariat général de l'OCI et par les institutions concernées et seraient communiqués à temps aux États membres.

IV. Activités de suivi

A titre de suivi, le rapport de la réunion de consultation serait présenté au COMCEC pour adoption. Suite à cette adoption, les recommandations et les conclusions de la réunion seraient transmises à tous les États membres puis reflétées, dans la mesure du possible, dans les recommandations des réunions d'autres instances multilatérales appropriées ou organisations telles que le Groupe des 77.

XII

**PROJET D'ORDRE DU JOUR
DE LA TREIZIÈME SESSION DU CÖMCEC**

**tel que recommandé par la
Treizième Réunion du Comité de suivi
du COMCEC**

(Ankara, 10-12 mai 1997)

Original : Anglais

**PROJET D'ORDRE DU JOUR
DE LA TREIZIÈME SESSION DU COMCEC**

(Istanbul, 1-4 novembre 1997)

1. Séance d'ouverture.
2. Adoption de l'Ordre du jour.
3. Rapports du Secrétariat général de l'OIC:
 - Rapport de base.
 - Évolution de l'économie mondiale avec référence particulière aux pays membres de l'OIC.
 - Rapport du Comité de suivi.
 - Examen de la mise en oeuvre du Plan d'action pour le renforcement de la coopération économique et commerciale entre les États membres de l'OIC.
4. Questions relatives à l'OMC:
 - Mécanisme de consultation entre les États membres.
 - Assistance technique de la BID pour les questions relatives à l'adhésion à l'OMC.
5. Rapport de la CICI sur la quatrième réunion du secteur privé des États membres de l'OIC pour la promotion du commerce et des projets conjoints.
6. Document sur la "Préparation de la Oummah islamique au 21ème siècle dans les domaines de la coopération économique, commerciale

et financière entre les États membres de l'OCI", présenté par la Banque islamique de développement.

7. Projet de Statuts de l'Institut de normalisation et de métrologie des pays islamiques.
8. Échange de vues sur les "Conséquences des groupements économiques régionaux, notamment l'Union européenne, sur les économies des pays membres".
9. Questions relatives à l'assistance économique en faveur de certains pays islamiques.
10. Date de la quatorzième session du COMCEC.
11. Questions diverses.
12. Adoption des résolutions de la treizième session du COMCEC.
13. Séance de clôture.

XIII

**DISCOURS DE CLÔTURE
DE S.E. UFUK SÖYLEMEZ
MINISTRE D'ÉTAT DE LA RÉPUBLIQUE DE TURQUIE
ET PRÉSIDENT DU COMITÉ DE SUIVI DU COMCEC**

**Treizième Réunion du Comité de suivi
du COMCEC**

(Ankara, 12 mai 1997)

Original : Anglais

**DISCOURS DE CLÔTURE
DE S.E. UFUK SÖYLEMEZ
MINISTRE D'ÉTAT DE LA RÉPUBLIQUE DE TURQUIE
ET PRÉSIDENT DU COMITÉ DE SUIVI DU COMCEC**

**Treizième réunion du Comité de suivi
du COMCEC**

(Ankara, 12 mai 1997)

Messieurs les membres du Comité de suivi,
Messieurs les délégués,

Alors que notre réunion touche à sa fin, je voudrais exprimer mes remerciements et mon appréciation aux honorables membres du Comité de suivi pour leurs efforts précieux et leur esprit de coopération qui ont assuré le succès de cette réunion.

Je tiens également à exprimer mes remerciements et mon appréciation au Secrétariat général de l'OIC, à la Banque islamique de développement, au Centre d'Ankara et aux autres institutions pour leur contribution positive aux travaux de notre Comité.

Mes remerciements vont également aux interprètes et au personnel administratif et d'appoint pour leur dévouement dans l'accomplissement de leur tâche et pour leurs efforts inlassables qui ont contribué au succès de notre réunion.

Je suis confiant que les recommandations auxquelles ont abouti nos délibérations contribueront à accroître l'efficacité du COMCEC et ouvriront de nouvelles perspectives de coopération entre nos pays frères. Le fait que plusieurs réunions sectorielles seront organisées par des pays membres pour accélérer la mise en oeuvre de notre nouveau Plan d'action est aussi fort encourageant.

Pour ce qui a trait à l'établissement d'un mécanisme de consultation entre les États membres de l'OCI aux réunions de POMC, je voudrais exprimer mes remerciements les meilleurs et toute mon appréciation au Secrétariat général de l'OCI et à la Banque islamique de développement pour l'aide qu'ils accordent aux pays membres concernant les questions liées à l'OMC.

Nous sommes également satisfaits que les études pour la création de l'Institut de normalisation et de métrologie des pays islamiques soient finalisées. Avec l'établissement dudit Institut, la communauté de l'OCI disposera d'un mécanisme pour l'harmonisation des normes qui encouragera la promotion du commerce entre les pays membres.

Au cours de notre réunion, nous avons également passé en revue la préparation de l'échange de vues sur "Les conséquences des groupes économiques régionaux, notamment l'Union européenne, sur les économies des pays membres", prévue pendant la prochaine session du COMCEC au mois de novembre. Je suis persuadé que l'échange de vues sur cette question importante fournira un apport de valeur à cet égard et ouvrira de nouveaux horizons à notre coopération.

Honorables membres du Comité de suivi,
Honorables délégués,

Avant de conclure, j'aimerais exprimer tout particulièrement mes profonds remerciements à S.E. Osman N.R. OTHMAN, Secrétaire général adjoint de l'OCI dont le mandat prend fin bientôt. Nous garderons toujours le souvenir de sa précieuse contribution aux travaux du COMCEC et de son précieux esprit de coopération et lui souhaitons plein succès dans sa future carrière et dans sa vie.

Je tiens à vous remercier à nouveau pour votre précieuse contribution au succès de cette réunion, tout en espérant que votre court séjour à Ankara a été agréable et en vous souhaitant un bon voyage de retour.